



PARIS, le 14 novembre 2008 - N° 375/D130

Formation EDUCATION, FORMATION

Réunion du 11 avril 2008

Compte rendu de l'examen des orientations à moyen terme 2009-2013
et des avant-projets de programmes statistiques 2009

PROJET D'AVIS	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	4
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES et PRESENTES EN SEANCE	30
AVIS D'OPPORTUNITÉ	31

PROJET D'AVIS

proposé par la formation **Education formation** le 11 avril 2008
sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis en début d'année 2009

1. Le Conseil souhaite que le **système d'information qui permettra de suivre l'élève** avec un identifiant unique attribué dès l'école maternelle ou élémentaire afin de mieux connaître les parcours individuels et les disparités territoriales en matière d'orientation et d'affectation, se généralise à l'ensemble du système éducatif. Le Conseil suivra avec attention l'évolution du dispositif dans le respect du **code de bonnes pratiques, notamment les règles sur le respect de la confidentialité**, et du **règlement européen sur les statistiques sur l'éducation et la formation tout au long de la vie**.
2. Le Conseil souhaite que le **système d'informations partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation** se développe, notamment sur les moyens mis à la disposition des établissements d'enseignement et le suivi des stagiaires de la formation professionnelle. Il souhaite que les organismes publics et paritaires chargés de la gestion de ces compétences contribuent à l'alimentation de ce système et puissent avoir accès à l'information produite.
3. Le Conseil soutient les efforts entrepris en vue d'améliorer la connaissance des conditions **d'insertion professionnelle** des jeunes grâce aux enquêtes du CEREQ auprès d'une génération sur trois des jeunes sortant de formation initiale. Il recommande que ces enquêtes soient complétées par les enquêtes plus détaillées du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture sur l'insertion dans la vie active des élèves et apprentis. Il suivra avec intérêt la mise en place, par les universités, d'un système d'information pour suivre le devenir des étudiants.
4. Le Conseil est conscient des problèmes d'ordre méthodologique rencontrés par la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) pour prendre en compte en France le cadre européen des certifications proposé par la Commission Européenne. Le Cnis recommande que dans un premier temps des experts, en particulier de l'Insee, de la Dares, de la Depp, du Cereq et du Conseil d'analyse stratégique (Cas) examinent avec la CNCP **la possibilité de concevoir la construction d'une table de passage du cadre des certifications françaises vers ce cadre européen des certifications** dans le respect de la recommandation du Parlement et du Conseil Européen.

Par ailleurs, le Conseil est conscient de la nécessité d'une réflexion sur une nomenclature des certifications pour classer les certifications professionnelles au regard des évolutions des qualifications, des besoins et des usages des acteurs de la formation et du monde du travail. Il demande qu'un projet de mandat précisant les objectifs, les délais d'un groupe de travail soit présenté lors de l' « inter formation statistiques sociales » du Cnis à l'automne.

5. Le Conseil souhaite une **amélioration de la diffusion sur l'internet** des informations statistiques, notamment des méta données, sur l'éducation et la formation. Il demande que l'accès à l'Infocentre du ministère de l'éducation nationale soit facilité.
6. Le Conseil souhaite que le système statistique public français soit associé le plus en amont possible à la mise en place **d'enquêtes internationales sur l'éducation et les compétences** et que ces dernières se déroulent avec toutes les conditions de qualité statistique requises.
7. Le Conseil suivra avec intérêt l'enrichissement du dispositif d'observation de la formation professionnelle des adultes par la Dares et le Cereq. Il recommande notamment de faire porter les efforts sur la formation des adultes les moins qualifiés.

Avis sur l'avant projet de programme 2009 première année du moyen terme

1. Le Conseil renouvelle son soutien **aux projets qui permettent de suivre les parcours de formation et les acquis des élèves et étudiants**. Il souligne l'utilité de l'identifiant unique de l'élève (INE) et apporte son soutien à son extension et sa généralisation dans l'enseignement primaire, secondaire, supérieur et dans l'apprentissage. En parallèle il renouvelle son attention à un système de remontées de données individuelles dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ainsi que dans les centres de formation d'apprentis.
2. Le Conseil apporte son soutien à la constitution d'un nouveau panel de bacheliers qui permettra de mesurer l'évolution des parcours de formation après la généralisation de l'organisation LMD (licence-master-doctorat).
3. Le Conseil prend note de la mise en place d'un groupe de travail associant l'Insee, la DEPP et la Dares pour s'assurer de la **pertinence de la nomenclature française des spécialités de formation** et de sa valeur ajoutée par rapport à la nomenclature internationale utilisée par ailleurs. Il suivra avec attention les propositions du groupe.
4. Le Conseil encourage les travaux visant à évaluer **l'impact des mesures de formation professionnelle sur l'insertion sur le marché du travail**. Il suivra notamment le lancement du nouveau dispositif d'enquêtes et les travaux méthodologiques associés qui permettront d'étudier la trajectoire des stagiaires avant et après la formation, en lien avec les caractéristiques précises des formations suivies.
5. Le Conseil suivra avec attention la consolidation du système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire. Il se félicite de la collaboration entre la DEPP et l'observatoire national de la délinquance **pour étendre au système scolaire l'enquête victimation**. Celle-ci permettra de mieux appréhender les phénomènes de violence à l'école et de prendre en compte le point de vue des victimes.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION Éducation, Formation

- 11 avril 2008 -

Président : Claire BAZY MALAURIE, Président de Chambre et rapporteur général à la Cour des Comptes

Rapporteur : Fabienne ROSENWALD, Sous-directrice des synthèses statistiques, Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (INSEE)

Responsable de la formation : Nadine LEGENDRE

Adoption du compte rendu

En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction - Mme Claire BAZY MALAURIE

I. Programme à moyen terme 2009-2013

II. Programme 2009

III. Examen pour avis d'opportunité de projets d'enquêtes

Conclusion - Mme Claire BAZY MALAURIE

LISTE DES PARTICIPANTS

Songué BALECK	IUFM DE CRETEIL
Claire BAZY MALAURIE	COUR DES COMPTES
Michel BOISSONNAT	FAFIH
Brigitte BOUQUET	DGEFP Ministère de l'emploi et de la cohésion sociale
Cécile BROUSSE	Insee
Nathalie CARON	DEPP Ministère de l'éducation nationale
Anne-Marie CHARRAUD	CNCP
Christel COLIN	DARES
Philippe CUNEO	Cnis
Brigitte DETHARE	DEPP Ministère de l'éducation nationale
Françoise DUSSERT	Cnis
Marc-Antoine ESTRADE	CENTRE D'ANALYSE STRATEGIQUE
Lucie GONZALEZ	Insee
Valérie GINET	CFDT
Ghislaine GRIMLER	Cnis
Bernard GUIBERT	Insee
Alexandre KYCH	CNRS
Nadine LAÏB	DEPP Ministère de l'éducation nationale
Isabelle LE BLOND	DEPP Ministère de l'éducation nationale
Nadine LEGENDRE	Cnis
Sylvie LEMAIRE	DEPP Ministère de l'éducation nationale
Jérôme LERBOURG	DGER
Clotilde LIXI	DEPP Ministère de l'éducation nationale
Alexandre PARMENT	OREFQ LORRAINE
Véronique PEREZ	DGER
Pascale POLLET	DEPP Ministère de l'éducation nationale
Kristel RADICA	DEPP Ministère de l'éducation nationale
Michel RICHARD	SNPDEN
Cyril RIZK	Observatoire national de la délinquance
Fabienne ROSENWALD	DEPP Ministère de l'éducation nationale
Paul SANTELMANN	AFPA
Bernard SUJOBERT	Insee
Stéphane TARTINVILLE	REGION ILE DE France

ABSENTS EXCUSÉS :

Françoise AMAT	CNFPTLV
Daniel BLONDET	DES Ministère de l'éducation enseignement supérieur
Laurence MARTIN	CGT FO
Robert PIERRON	Conseil Régional d'Aquitaine
Philippe TOURNIER	Syndicat national des personnels de direction de l'Education nationale

La séance est ouverte à 9 heures 05, sous la Présidence de Claire BAZY MALAURIE.

Introduction

Claire BAZY MALAURIE

En préambule, je voudrais remercier l'ensemble des membres de cette Formation, qui ont travaillé ces cinq dernières années sur le programme à moyen terme 2004-2008. Même si j'ai parfois pu regretter une participation limitée et trop peu diversifiée à nos séances, je pense que nous avons accompli ensemble un excellent travail.

I. Programme à moyen terme 2009-2013

1. Bilan du programme à moyen terme 2004-2008

Bernard GUIBERT

Les débats de la Formation pendant la période 2004-2008 ont été dominés par trois thématiques : l'évaluation des politiques publiques dans le domaine de l'Éducation nationale ; l'adaptation de l'offre du système éducatif, au sens large, y compris la formation professionnelle, aux problèmes d'insertion et, de manière générale, aux attentes du marché du travail tout au long du cycle de vie ; enfin, l'efficacité des formations postérieures au premier emploi et donc à la première formation.

Le bilan du programme à moyen terme 2004-2008 de la Formation reprend les avis formulés à son sujet par l'Assemblée Générale du CNIS en décembre 2003.

Le premier recommandait la constitution d'un système d'informations partagées (SIP) entre l'État et les collectivités territoriales pour continuer le suivi statistique des compétences et des politiques que la décentralisation transfère aux régions ou aux départements. En 2007, le service statistique du Ministère de l'Éducation nationale a conduit une enquête pilote sur les moyens humains et financiers utilisés par les collectivités territoriales dans le domaine de l'éducation. Un dispositif d'échange d'informations a été mis en place, de manière progressive, entre le Ministère et les Conseils régionaux et généraux. Afin d'assurer une localisation fine des données nécessaires à ce système d'informations partagées, le service statistique du Ministère de l'Éducation nationale a utilisé le RIL (Répertoire d'Immeubles Localisés) qui est le référentiel utilisé par l'INSEE pour le recensement de la population dans les communes de plus de 10 000 habitants. Comme ce répertoire, contrairement au vœu émis par le CNIS en 2003, n'a pas été généralisé aux communes de moins de 10 000 habitants le service statistique public a entrepris une étude de faisabilité pour le combiner avec le référentiel à grande échelle (RGE) créé par l'IGN pour ces communes de moindre taille afin de localiser les établissements. Des échanges ont eu cours avec l'INSEE pour étudier l'éventualité d'une géolocalisation des élèves à leur lieu de résidence.

Le deuxième avis invitait le système statistique public national à participer à la construction de la statistique européenne dans le domaine de l'éducation nationale. Le règlement statistique européen sur l'éducation a été adopté en 2007. Le système statistique public français s'est, par ailleurs, impliqué dans les négociations internationales auprès de l'OCDE, de l'UNESCO ou encore d'Eurostat en vue d'élaborer des données et des indicateurs harmonisés permettant une évaluation des politiques publiques par le biais de comparaisons internationales.

Le troisième avis incitait la statistique publique à développer les connaissances sur l'entrée dans la vie active et, en particulier, sur l'insertion professionnelle. La statistique publique a reconduit les enquêtes « générations » du CEREQ et a continué à suivre des panels d'élèves constitués en collaboration avec l'INSEE et a lancé l'enquête Entrée dans la vie adulte (EVA), en collaboration avec la DARES. Ces

différents instruments n'offrent néanmoins pas une connaissance suffisamment fine des filières de formation suivies. Il s'agit là d'une insuffisance que le prochain programme à moyen terme devra pallier.

Le quatrième avis recommandait la mise en place d'un identifiant national élève/étudiant (INE) : cet identifiant unique doit permettre un suivi des individus tout au long de leur parcours scolaire, depuis l'école maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur et la formation professionnelle. Ensuite, c'est l'identifiant Insee qui prend le relais. La base nationale des identifiants élèves a été lancée à la rentrée 2005. Elle a tout d'abord été mise en place dans l'enseignement du premier degré. Des études préalables mesurant l'impact sur l'organisation et les systèmes d'information d'une extension de cet INE dans le second degré, l'apprentissage, l'enseignement agricole et l'enseignement supérieur ont été menées en 2007 et 2008. Avec la généralisation de la remontée des données individuelles des apprentis à toutes les académies en 2007, l'identifiant élève jusqu'alors utilisé dans le second degré s'est étendu à l'apprentissage. S'agissant de l'enseignement supérieur, le système d'information et de suivi des étudiants a été étendu à un nombre croissant d'écoles d'ingénieurs et de management. Il devrait être généralisé cette année (2008) ou l'année prochaine.

Le cinquième avis du CNIS était relatif aux relations entre la formation et l'emploi. Il encourageait une refonte générale du système d'évaluation de la formation continue tout au long de la vie active. Plus particulièrement il recommandait de mettre en place un suivi statistique de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Une enquête de l'INSEE sur l'information et la vie quotidienne (IVQ) a été réalisée en 2004. Elle a été exploitée et a donné lieu à des publications en 2005. Deux enquêtes internationales ont été menées en 2006 et 2007, l'une, auprès des ménages (AES : Adult Education Survey), l'autre, auprès des entreprises (CVTS 3 : Continuing Vocational Training Survey). En outre, le service statistique a conduit plusieurs enquêtes spécifiques ponctuelles, notamment sur les bénéficiaires des contrats jeunes entreprises, les chômeurs créateurs d'entreprise et sur les candidats à la validation des acquis de l'expérience (VAE). Il faut rappeler l'importance de l'exploitation de l'enquête FQP (formation et qualification professionnelle) de 2003 tout au long de la réalisation du programme 2004-2008. Enfin, la saisie et l'exploitation de la source 2483 sur les efforts de formation des entreprises ont été modernisées. Le service statistique a construit une nouvelle source à partir des déclarations des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).

Le sixième avis encourageait la statistique publique à contribuer à l'évaluation des politiques publiques dans le domaine de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle sous différents aspects : formations dispensées, acquisitions par les bénéficiaires du système éducatif... Il préconisait la mise en place de protocoles stables et reconnus au niveau international. Comme ce type de démarche demande de longues négociations, la période du programme n'a pas été assez longue pour voir cet objectif atteint. Néanmoins le système statistique publique a réalisé de nombreuses études d'évaluation sur des domaines très divers. Mais à l'issue du programme de moyen terme, les besoins en évaluation des politiques publiques ne semblent pas intégrés suffisamment en amont pour permettre de concevoir les outils statistiques qui les comblent.

Le septième avis concernait l'exploitation des tests effectués par les jeunes lors de la Journée d'appel de préparation à la Défense (JAPD). Les exploitations ont bien été réalisées. Mais les premiers résultats sont effectivement restés relativement frustes. Ils ne satisfont pas les attentes que le CNIS avait exprimées en 2003 en termes de connaissance fine des acquis des connaissances. Le dispositif sera néanmoins maintenu ne serait-ce que pour assurer une veille systématique sur les lacunes éventuelles de nos concitoyens vers l'âge de 18 ans.

Le huitième avis souhaitait que la statistique publique française s'adapte à la réforme LMD (Licence/Master/Doctorat), le nouveau standard européen d'organisation de l'enseignement supérieur. Cette adaptation a été mise en œuvre de manière satisfaisante. Grâce aux études du CEREQ et aux Enquêtes Emploi, le système statistique public décrit les sorties des étudiants du système éducatif, notamment les insertions professionnelles éventuelles, au niveau national. Toutefois, ces données n'autorisent pas d'évaluations comparées des rendements des différentes filières de formation, en termes d'insertion professionnelle.

Le neuvième avis encourageait le renouvellement et l'extension des panels, méthode pour laquelle le système statistique de l'Éducation nationale a joué un rôle de pionnier. Un nouveau panel d'entrants en classe de sixième a été lancé en 2007. La constitution d'un panel de bacheliers est à l'étude pour l'année 2009. Par ailleurs, l'INSEE assure le relais du service statistique de l'Éducation nationale en cas de sortie du champ des fichiers de l'éducation nationale. Cela s'est passé de manière satisfaisante pour le panel d'entrée en sixième de 1995.

Le dixième avis incitait au renouvellement et à l'exploitation des « bilans formation emploi ». Le service statistique a accordé à ces derniers une place privilégiée dans ses documents de synthèse. Ils ont en outre fait l'objet d'un dossier *ad hoc* dans un numéro spécial d'*Économie et Statistique*, en 2005. Un site Internet dédié à ces bilans formation emploi a également été ouvert en février 2007.

Le onzième avis encourageait l'adoption de la nomenclature de formations et de niveaux reconnue internationalement. Un groupe de travail a été constitué en 2007 pour en évaluer l'impact sur les différents textes législatifs. Le service statistique du Ministère a été associé aux travaux de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP), créée entre autres pour élaborer une nomenclature des niveaux de certification. L'INSEE intègre ces travaux en cours dans les négociations, auxquelles il participe, en vue de créer une nomenclature européenne des catégories socio professionnelles (CSP).

Le douzième et dernier avis portait sur la diffusion des données. Le service statistique de l'Éducation nationale a largement amélioré ses moyens de diffusion et l'accessibilité des données. Il a lancé une réflexion afin d'accroître encore cette dernière, notamment pour les chercheurs, et pour améliorer la convivialité des interfaces et la documentation des données (métadonnées). De plus, l'INSEE a mis à l'étude un projet d'infocentre sécurisé pour la statistique publique dont les chercheurs seraient les premiers bénéficiaires.

En conclusion, les objectifs du programme ont été atteints ou le seront à très court terme, exception faite de la mise en œuvre des protocoles d'évaluation internationaux des politiques publiques. Mais cela ne relève pas de la responsabilité du service statistique de l'Éducation nationale ni de la statistique publique française.

Par ailleurs, des progrès considérables ont été réalisés quant à la connaissance des relations entre l'offre du système productif et sa demande, en termes d'insertion professionnelle et de bilans formation emploi. D'un point de vue technique, enfin, les études longitudinales se généralisent grâce à la multiplication d'instruments de type panel.

Brigitte BOUQUET, Comité Interministériel de Développement de la Validation des Acquis de l'Expérience

Je précise que la CNCP s'occupe de certification et non de formation.

2. Les grands axes du programme à moyen terme 2009-2013

Fabienne ROSENWALD, DEPP

Le programme à moyen terme 2009-2013 reste marqué par la mise en place de la LOLF. Il répond également au souci de favoriser l'harmonisation des travaux statistiques des pays de l'Union européenne, notamment quant à la nécessité de se conformer au programme statistique européen. Il prend surtout en compte le tout nouveau règlement européen sur les statistiques de l'éducation et de la formation tout au long de la vie qui a été adopté par le Parlement européen en 2007 et par le Conseil en 2008 et dont le règlement d'application est en cours de rédaction en lien avec la Commission européenne et Eurostat.

Ce programme sera également marqué par une demande croissante de statistiques à des niveaux géographiques de plus en plus fins pour assurer un suivi des politiques mises en œuvre ainsi que par une

démarche de qualité, tant dans les processus de production des données que dans la clarté des règles de diffusion. Tout cela se situant dans le cadre de la mise en place du code des bonnes pratiques de la statistique européenne. Les projets statistiques reprennent ainsi nombre d'engagements du précédent programme à moyen terme dont les grands axes ont été réaffirmés lors de récents échanges avec nos tutelles et nos utilisateurs ainsi que dans les débats des formations du CNIS. Ils intègrent, en outre, de nouvelles préoccupations.

Il s'agit, en premier lieu, de répondre à des besoins croissants en termes de connaissance fine des parcours éducatifs lors de l'entrée en emploi et tout au long de la vie avec la formation professionnelle. A moyen terme, les constats établis par les services statistiques devront s'améliorer et s'affiner. Des outils d'aide au pilotage et d'évaluation du système éducatif et de formation tout au long de la vie devront être développés. Ces projets conserveront tous une forte dimension européenne.

Le programme se caractérise par un investissement fort dans la construction d'un système d'informations au niveau de l'individu, qu'il soit élève, étudiant ou adulte en formation professionnelle. La DEPP et la DGER du Ministère de l'Agriculture poursuivront ainsi leurs efforts de constitution de données individuelles sur l'ensemble du système éducatif, avec la mise en place des fichiers individuels par les établissements de formation et la poursuite de la diffusion de l'identifiant élève. Parallèlement au développement du suivi individuel, les enquêtes par panels seront maintenues. Le panel portant sur l'enseignement supérieur sera renouvelé en 2009. Le panel « collégiens » renouvelé en 2008 sera à nouveau interrogé cette année.

Le maintien des deux outils est indispensable : chacun possède ses atouts propres. Les panels s'accompagnent souvent d'enquêtes complémentaires, telles que des entretiens avec les familles ou avec les jeunes eux-mêmes qui ouvrent l'accès à des informations échappant à la simple gestion administrative. De plus, l'outil panel répond aux exigences du règlement européen sur les statistiques de l'éducation, qui demande des indicateurs tels que le taux d'accès, d'échec ou de réussite. Jusqu'à présent, les données UOE (UNESCO/OCDE/Eurostat) étaient issues des données administratives des différents pays. Or la méthodologie française et son recours au panel font désormais référence. Dans le règlement européen, il est précisé que l'on peut désormais utiliser des cohortes. Dans le même temps, le recueil de données individuelles reste nécessaire à l'établissement de données géographiques fines qui sont très demandées par de nombreux acteurs : Ministère de l'Agriculture, collectivités et recteurs d'Académie. Par rapport au règlement européen, seules ces données individuelles permettent les croisements de variables nécessaires pour répondre.

Les différents projets, données individuelles et constructions de trajectoires, sont conduits dans un seul but de connaissance statistique et dans le strict respect des règles de confidentialité. La DEPP expérimente actuellement une nouvelle méthode de cryptage des identifiants pour laquelle la CNIL a d'ores et déjà formulé un avis favorable.

Concernant la connaissance des parcours, la DEPP va poursuivre ses différentes enquêtes d'insertion IVA (Insertion dans la Vie Active) et IPA (Insertion Professionnelle des Apprentis) en les rénovant. Le CEREQ, pour sa part, maintiendra ses enquêtes de cheminement pour éclairer la situation des sortants du système éducatif, par niveau et par spécialité, au bout de 3 ans, 5 ans et 10 ans. Cela permet d'étudier le processus d'insertion qui ne se limite pas à la première année après la sortie du système éducatif mais se poursuit pendant une durée assez longue, en particulier pour les jeunes les moins qualifiés. La période 2009-2013 verra la première interrogation de la nouvelle génération de sortants 2007 dont le CEREQ est en train de constituer la base de sondage ainsi que les ré-interrogations de la génération 2004. En fin de période, sera constituée la génération 2010.

S'agissant de la formation tout au long de la vie, la DARES continuera ses évaluations des divers dispositifs de formation professionnelle *via* l'exploitation de données administratives – par exemple, le suivi de déclarations fiscales avec le CEREQ – et la réalisation d'enquêtes. Il s'agira en particulier d'évaluer l'impact des stages de formation. Le débat actuel sur la réforme de la formation professionnelle impliquera sans doute, sur cette période, des changements de bases administratives et d'enquêtes.

En liaison avec le système statistique européen, le CEREQ et la DARES relanceront l'enquête CVTS, rendue obligatoire par un règlement européen. Un complément à cette enquête permettra de recueillir des

informations sur les formations et les parcours professionnels des salariés. L'enquête sur la formation continue, également devenue obligatoire, sera réalisée en 2010 ou 2011 dans le cadre d'un partenariat DEPP/CEREQ/DARES avec une maîtrise d'œuvre assurée par l'INSEE.

L'acquisition des compétences des élèves, étudiants et adultes devient, par ailleurs, un thème privilégié. Une enquête qui examinera les compétences sera ainsi menée sur les élèves du panel en 2011. L'interrogation 2007, réalisée sur ces mêmes élèves, permettra d'établir des comparaisons et de produire des résultats en termes de progression. Dans ce cadre, les collèges en « ambition réussite », accueillant des collégiens aux acquis plus faibles que les autres établissements ont été surpondéré. Cela permettra de mesurer leurs résultats.

La DEPP poursuivra les évaluations bilans à la fin de l'école élémentaire et du collège à partir de protocoles stables autorisant des comparaisons dans le temps. En 2009 et 2012, elle participera à l'enquête PISA de l'OCDE, avec un suivi particulier du pourcentage de jeunes éprouvant des difficultés de lecture qui a été retenu comme indicateur dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. La DEPP participera également à l'enquête IVQ (informations sur la vie quotidienne) de l'INSEE. Concernant les adultes, l'enquête internationale PIAC (Program for the International Assessment of Adults) qui porte sur l'évaluation des compétences des adultes en milieu professionnel associera la DEPP, la DARES et l'INSEE. Un premier test est d'ores et déjà en cours de réalisation.

En outre, le programme 2009-2013 sera l'occasion de mener un travail de grande ampleur sur les nomenclatures.

Par ailleurs, l'investissement engagé lors du précédent programme en matière de diffusion d'une information de qualité vers les utilisateurs sera soutenu par le Ministère de l'Éducation nationale et le Ministère de l'Agriculture, *via* un suivi de leur système d'information décisionnelle orienté vers leur tutelle politique, mais également ouvert à d'autres utilisateurs. Il en sera de même du travail de partage d'informations et de données avec les collectivités locales. De nombreux protocoles et accords cadres ont été signés entre rectorats et collectivités territoriales pour disposer d'informations à différents niveaux.

Enfin, l'ensemble du Programme se conformera au Code européen des bonnes pratiques.

3. Débat

Claire BAZY MALAURIE

Il me semble que nous avons évoqué, lors de la précédente séance, la réticence de la CNIL à autoriser le suivi de l'Identifiant élève tout au long de la vie. Qu'en est-il ?

Fabienne ROSENWALD

L'Identifiant élève est réservé au système éducatif. En fonction de l'issue des discussions actuellement en cours avec la CNIL, il pourra être utilisé lors d'études de devenir à court terme, soit sept mois après la sortie du système éducatif. Il ne saurait être lié à aucun autre indicateur. La procédure de cryptage de l'identifiant est à l'étude, puisque différents systèmes existent. Celle-ci sera validée à l'issue d'un premier test attendu par la CNIL. Mais la procédure lui a paru correcte.

Cet identifiant sera utilisé par l'Éducation nationale mais également par le Ministère de l'Agriculture qui avait son propre identifiant jusque là. Il sera en outre utilisé dans le suivi de l'apprentissage et éventuellement des études supérieures. La vocation de cet outil reste bien de suivre l'élève, l'étudiant ou l'apprenti tout au long de son parcours.

Paul SANTELMANN, AFPA

Malgré la montée en puissance du concept de formation tout au long de la vie, la connaissance statistique de la formation des adultes se dégrade. L'on peine ainsi à cerner le nombre de bénéficiaires de l'effort de formation qualifiante des adultes en tant que processus conduisant à l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'une certification.

Par exemple, le chiffre d'affaires des quelques 45 000 prestataires de formation professionnelle continue approche les 10 milliards d'euros. Pourtant, la formation qualifiante des moins qualifiés est estimée à 2,5 % de ce montant, soit 220 millions d'euros. On identifie les 30 ou 40 000 bénéficiaires qui entrent dans des formations qualifiantes. Mais ces éléments ne sont pas fondés statistiquement et ne sont pas intégrés dans le débat public. L'effort statistique se heurte à un problème de caractérisation de certains phénomènes lourds. Les résultats des enquêtes portant sur des processus complexes tels que la formation informelle dans l'entreprise restent difficilement mobilisables. L'on constate, en revanche, un réel déficit de données objectives sur des phénomènes basiques.

Christelle COLIN, DARES

Le système d'information sur la formation professionnelle doit encore progresser. Il a néanmoins connu récemment quelques améliorations significatives. Le développement de la base BREST permet ainsi de rassembler l'information disponible sur l'ensemble des stagiaires de la formation professionnelle, indépendamment du mode de financement du stage de formation. Il est vrai que cette base reste limitée en termes de données exploitables, malgré un enrichissement intervenu en 2006. C'est un instrument en évolution permanente.

Philippe CUNEO

Je remercie Fabienne Rosenwald pour la clarté de sa présentation. Je souhaiterais poser deux questions. Tout d'abord, pourquoi n'y a-t-il pas eu unification des identifiants INA et INE dès le départ ? Ensuite, vous avez évoqué la LOLF et les indicateurs de gestion : quel est le poids de la production de tels indicateurs pour le système statistique public ? De plus, leur cohérence vous paraît-elle désormais bien assurée ?

Fabienne ROSENWALD

La distinction entre l'INA et l'INE résulte d'un déficit de synchronisation dans la mise en place des systèmes d'identifiants respectifs du Ministère de l'Éducation nationale et du Ministère de l'Agriculture. L'éducation nationale n'était pas prête quand l'agriculture a mis son identifiant en place. Ensuite, le ministère de l'agriculture n'a pas pu utiliser notre propre identifiant. Néanmoins, l'INA sera progressivement remplacé par l'INE. La résorption du stock dont la reprise est bien prévue dans le cadre de la mise en place et de l'extension de l'INE va toutefois prendre du temps.

Isabelle LE BLOND, Ministère de l'Éducation nationale

Des études sont actuellement menées par l'ensemble des services du Ministère de l'Éducation nationale, en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, afin de généraliser cet identifiant. Aujourd'hui, la base regroupe 3,3 millions d'identifiants d'élèves du premier degré, soit environ la moitié de cette population. Des études d'impact préalables sont nécessaires avec nos partenaires avant d'envisager la généralisation de l'INE au reste du système éducatif.

Fabienne ROSENWALD

Par ailleurs, les indicateurs LOLF semblent se stabiliser. Certains d'entre eux, construits dans l'urgence, ont été redéfinis par la mission scolaire. Tous seront traités au sein d'un lieu unique, que la DEPP s'attache actuellement à créer. Chaque indicateur devra être référencé de manière très rigoureuse dans le cadre d'une démarche qualité. Le processus d'élaboration sera scrupuleusement décrit jusqu'à la construction finale. Il s'agit ainsi de mettre en place, au sein du Ministère de l'Éducation nationale, un système d'information décisionnelle reposant sur des indicateurs cohérents. La DEPP se charge plus particulièrement de ceux liés à la LOLF. Leur description précise contribuera à les améliorer, même si nombre d'entre eux proposent encore davantage un suivi de moyens qu'un suivi d'efficacité.

4. Point d'information sur l'élaboration d'une nomenclature des niveaux de certification

Anne-Marie CHARRAUD

L'élaboration d'une nomenclature des certifications apparaît aujourd'hui comme une nécessité absolue. Le terme de certification est à considérer ici en décalage ou tout au moins en rupture avec la formation. En effet, le développement de la « formation tout au long de la vie » a induit la construction de formations de types très diversifiés en dehors de la formation initiale, mais également de dispositifs de validation d'acquis et d'expérience. Dans ces différentes configurations, l'évaluation des compétences acquises dans toutes les formes d'apprentissage est davantage valorisée que le contenu des parcours ou la visibilité de la durée de la formation dans un système donné. Ces évolutions annonçaient donc l'obsolescence de nomenclatures conçues à partir de la description de l'appareil éducatif et positionnant les individus, à leur sortie, en fonction de la durée de leur parcours.

Le système actuel d'étude statistique des diplômes et des certifications repose sur une nomenclature élaborée en interministériel en 1969. Elle permettait de lire les différents parcours des individus en fonction d'une perspective de positionnement dans une entreprise, en termes de personnel occupant un emploi assuré généralement par une personne détenant un CAP, un BEP, un baccalauréat. Progressivement, cette nomenclature permettait d'obtenir un effet miroir entre ce qui était lu, pour positionner les personnes en entreprises, notamment par rapport à des classifications dans des conventions collectives, mais en fonction d'un diplôme obtenu dans le cadre d'un parcours de formation initiale. Quand on est sur des dispositifs de VAE (validation des acquis de l'expérience), de formations tout au long de la vie, cette lecture miroir par rapport aux parcours de formation pose problème et cela d'autant plus que le parcours de formation, au fil du temps, n'a plus été seulement conçu par rapport à des diplômes mais par rapport à des durées d'apprentissage.

Aujourd'hui encore, l'ensemble du système de recrutement se lit essentiellement en termes de durée des études supérieures selon la formule consacrée « Bac + ». Cette notion est aujourd'hui dépourvue de sens dans un contexte où il apparaît nécessaire d'évaluer les capacités des individus à partir d'une combinaison d'acquis et de compétences concrètes.

La nomenclature de 1969 comptait sept niveaux. Elle se plaçait dans une perspective de planification des projets de développement de la formation professionnelle : la fin des Trente Glorieuses demandait d'identifier les futurs besoins professionnels. Elle s'appuyait sur une nomenclature de l'Éducation nationale datant de 1967 qui planifiait déjà les besoins de formation professionnelle par rapport à l'appareil éducatif. Mais aujourd'hui, la formation ne se réduit pas au seul système éducatif initial. L'évaluation des personnes doit également intégrer la formation continue dans un contexte de formation tout au long de la vie qui devrait plutôt s'appeler « qualification » tout au long de la vie. La nomenclature de 1969 a d'ailleurs souvent été présentée comme une nomenclature de qualification et non de formation. La sémantique ne nous aide donc guère pour décrire précisément les attentes.

Aujourd'hui, la Commission nationale de la Certification professionnelle (CNCP), créée en 2002, a pour mission de recenser l'ensemble des titres, diplômes et certificats, le tout étant regroupé sous le terme de « certifications », reconnues socialement comme des signaux ou indicateurs de qualifications. Ce

recensement a révélé la grande variété, en termes de lisibilité, des différents systèmes de certification. Les diplômes décrits selon la nomenclature de 1969 se définissent non plus en termes de diplômes, mais de durées de formation, notions qui servent de support dans les usages : « bac + x », ce qui induit des problèmes de distorsion pour leur lisibilité. Par exemple, le très emblématique diplôme d'État d'infirmière est actuellement positionné, selon la nomenclature de 1969, en niveau III, qui correspond à une certaine hiérarchie dans une organisation de travail. Ce diplôme s'obtient après trois années d'études supérieures après le bac. Ainsi, selon une lecture en termes de parcours de formation, il devrait se situer au niveau II. Mais comme il dépend d'un ministère autre que celui de l'Éducation nationale (enseignement supérieur), ce n'est pas le cas.

La CNCP est aujourd'hui confrontée à un dilemme : le répertoire devrait effectivement intégrer les 15 000 certifications actuellement délivrées en France (dont près de 12 000 par l'enseignement supérieur), alors même que celles-ci sont référencées selon des usages de nomenclature tout à fait différents (notamment en termes de grades LMD). Par ailleurs, dans ce répertoire, on trouvera aussi des certificats de qualifications professionnelles délivrés dans le cadre de processus organisés par les branches sectorielles selon d'autres principes de classification.

Une réflexion similaire au questionnement français est en cours au niveau européen cherchant à améliorer la lisibilité des diplômes et certifications, non plus par rapport au type de parcours qui permet de les obtenir, mais par rapport à leur lisibilité sur le marché de travail, dans des perspectives de mobilité des personnes et de maintien ou de développement de leurs qualifications tout au long de la vie. L'Europe a ainsi conçu un « cadre européen des certifications », proposant une grille de lecture des certifications en huit niveaux. La nouvelle classification se fonde, non plus sur la durée du parcours, mais sur des indicateurs de compétences (savoir-faire, connaissances, autonomie, niveau de responsabilité). Cette évolution appelle encore davantage à la révision de la nomenclature de 1969. Une nouvelle et véritable nomenclature de certification offrirait, en effet, une lisibilité homogène, sur le marché du travail, de l'ensemble des certifications délivrées (en formations initiale ou continue ou suite à une VAE) ainsi qu'une articulation efficace avec le cadre européen. Le méta-cadre européen permettrait, en outre, la traduction des différentes nomenclatures des différents pays dans un langage commun.

La CNCP sollicite donc l'avis du CNIS pour entamer une réflexion sur ce sujet et constituer des groupes de travail. La CNCP, malgré sa composition éminente (ensemble des partenaires sociaux, 16 ministères, des experts), ne pourra pas assumer seule cette tâche. De plus, compte tenu de la nature très technique de l'indicateur de certification à élaborer, il paraît indispensable d'avoir le concours du monde statistique.

Claire BAZY MALAURIE

Je vous remercie pour cet effort d'explicitation d'un problème fort complexe. Il s'agit d'un sujet sur lequel chaque utilisateur a, jusqu'à présent, apporté sa propre interprétation sans concertation aucune. Ceci explique sans doute la grande hétérogénéité du système actuel.

La CNCP demande, me semble-t-il, la mise en place d'une enceinte de concertation dans laquelle le sujet pourrait être abordé avec le concours des statisticiens. Leur compétence technique et leur neutralité quant au fond du sujet rendent leur participation tout à fait nécessaire.

Paul SANTELMANN, AFPA

Sans doute le besoin d'un mode d'objectivation des compétences acquises dans le monde professionnel, tant par le savoir ou l'expérience que par la formation continue, est-il légitime. Toutefois, il paraît fort difficile de concevoir une norme unique. En effet, celle-ci devrait recouvrir à la fois l'apport de la formation initiale - dont les finalités restent en grande partie détachées de l'organisation du travail et du système de production - et les compétences acquises dans la vie professionnelle. Il s'agit là d'une question de fond très compliquée. En effet, bien souvent, les certificateurs sont eux-mêmes issus du système de formation : ils portent et transposent ainsi, dans l'évaluation des compétences acquises tout au long de la vie, des représentations souvent académiques. Il paraît ainsi difficile d'identifier un acteur légitime pour certifier les

acquis construits au cours de la vie professionnelle. Selon moi, cette légitimité n'existe que dans le dialogue social, chez les partenaires sociaux. C'est certainement insuffisant.

Par ailleurs, les modes d'objectivation du contenu des conventions collectives en termes de savoirs et de compétences sont critiquables. Dans le même temps, la légitimité des formateurs pour rationaliser le dialogue social ne me paraît pas plus objective. La normalisation de la formation initiale et du monde professionnel se heurte donc à une impasse. Il s'agit de deux mondes différents difficilement conciliables. C'est en cela que, selon moi, le concept de formation tout au long de la vie reste extrêmement critiquable : il tente de nier la partition et l'interaction entre le monde éducatif et le monde professionnel qui reconstruit les savoirs et en produit de nouveaux. Cette tentative d'établir une norme unique revient à nier l'intérêt et les particularités propres à chacun de ces mondes.

Anne-Marie CHARRAUD

L'objectif de notre projet n'est nullement de nier la distinction entre monde éducatif et professionnel, pas plus que de construire une norme. Il s'agit simplement de pouvoir identifier et positionner des signaux de qualification renvoyant, non pas à la formation, mais à des acquis appropriés au cours de processus de formation. Nous ne souhaitons à aucun moment remettre en cause les systèmes de formation. Nous entendons simplement accroître la lisibilité de leurs résultats afin de renforcer leur signification sur le marché du travail.

Je partage votre avis sur la difficulté des certificateurs à s'exprimer sur ces questions, car ils sont bien souvent issus du monde académique. Cela étant, sur les sujets de certification, les partenaires sociaux s'impliquent aujourd'hui fortement. Aussi ma demande n'émane-t-elle pas seulement du Président de la CNCF mais bien de l'ensemble des partenaires et des membres constituant la Commission, en particulier ceux représentant les partenaires sociaux. Ceux-ci peinent effectivement à utiliser les certifications et à leur donner du sens en se fondant uniquement sur la notoriété de l'autorité certificative et sur la durée du parcours de formation y conduisant.

Par ailleurs, le répertoire s'efforce d'accroître la lisibilité des contenus des certifications. Chaque certification y est enregistrée non par rapport à son programme de formation, mais par rapport à ses objectifs d'évaluation même s'ils renvoient souvent à ceux de la formation. Notre tâche est ambitieuse et doit souvent impliquer de décrire chaque formation à partir des contenus effectivement transmis par le formateur avant ceux de l'évaluation. Depuis 2004, nous avons lancé une réflexion en interne, à la CNCF, sur le sujet. Mais nous ne parvenons pas à un positionnement clair dans la mesure où nous avons été interpellés entretemps par la démarche européenne. Notre travail n'aboutira pas par la seule contribution d'un groupe de travail ni par la seule révision de la nomenclature de 1969 qui est définitivement obsolète. Le Parlement européen et le Conseil des Ministres européens ont convenu de leur engagement commun dans la mise en œuvre d'un cadre européen des certifications. La France se doit donc d'explicitier son approche et de rendre lisibles ses usages en conformité avec la Recommandation européenne.

Notre demande implique un travail en deux temps. Tout d'abord, il conviendrait sans doute d'envisager une harmonisation des pratiques françaises, au niveau national, dans la manière de classer nos certifications et diplômes par rapport à la grille européenne. Nous pourrions ensuite entamer la révision de la nomenclature de 1969, sachant que le premier travail devrait considérablement faciliter la réalisation du second.

Marc-Antoine LESTRADE, CAS

La nomenclature de 1969 qui était au départ une nomenclature statistique s'est érigée, au fil du temps, au rang de norme. Elle a ainsi contribué à formater différents enjeux sociaux y afférant. Sa révision demandera un engagement fort des partenaires sociaux. Il leur appartient en particulier de clarifier le débat. Il paraît difficile pour les statisticiens de s'engager dans la construction d'une nouvelle norme. Celle-ci devra être élaborée, si ce n'est sous le contrôle des partenaires sociaux, tout au moins en étroite collaboration avec eux afin que ces derniers adhèrent à la démarche retenue.

En outre, il semble difficile d'envisager l'élaboration d'une nomenclature unique. Cet objectif n'est, de plus, pas forcément légitime. Il conviendrait, dans ce travail préparatoire, d'envisager différents scénarios. Aujourd'hui, si le cadre européen compte huit niveaux, il repose aussi sur trois dimensions et non sur une seule. Il convient donc, dès l'abord, de ne pas écarter la possibilité d'avoir par exemple trois nomenclatures nouvelles.

Brigitte BOUQUET, Comité Interministériel de Développement de la Validation des Acquis de l'Expérience

Les choses ont maintenant bougé tant du fait de la réflexion de la CNCP que de l'enrichissement du répertoire qui intègre de plus en plus de certifications de l'enseignement supérieur. Je rappelle que le décret fondateur de la CNCP lui a fixé pour mission d'élaborer une nomenclature. C'est à ce titre que Madame Charraud présente aujourd'hui cette demande : depuis sa création, la Commission s'efforce de mener à bien ce travail. Le contexte européen est aujourd'hui propice et incite à l'action. Les partenaires sociaux eux-mêmes demandent que ce travail soit enfin initié.

Par ailleurs, la France, si elle ne veut pas se placer *de facto* en position de défense, doit suivre dès maintenant le mouvement engagé au niveau européen et affirmer sa force de proposition. Sans cela, elle se retrouvera à l'écart, puisque nombre d'États membres n'ayant pas de nomenclature vont adopter celle qui sera proposée.

Anne-Marie CHARRAUD

Ces travaux sont inscrits dans les décrets qui constituent la CNCP. Je conviens tout à fait que c'est aux partenaires sociaux de s'impliquer. Or, cette implication est d'ores et déjà effective.

Par ailleurs, Monsieur Estrade a évoqué l'élaboration de plusieurs nomenclatures. Nous n'avons jamais écarté cette possibilité. Les partenaires sociaux eux-mêmes ont parlé de deux nomenclatures. Toutefois, le méta-cadre européen est censé accueillir l'ensemble des lectures possibles des différents systèmes nationaux. Par conséquent, chaque pays pourra conserver une certaine autonomie. Mais il est certain que ce cadre pourrait constituer une norme à long terme, dans la mesure où de nombreux pays se sont déjà engagés à l'utiliser pour structurer leur propre processus de certification. Il est donc nécessaire d'intervenir rapidement. Je comprends que l'on dise que le sujet est d'ordre sociologique. Un débat de fond devra être conduit. Néanmoins, il est évident que sans contribution technique des statisticiens, la CNCP ne parviendra pas à structurer un système cohérent.

Philippe CUNEO

Pourriez-vous nous décrire le contenu et l'impact de ce méta-cadre européen, qui doit être adapté, comme cela vient d'être dit, au contexte de chaque pays. Le discours de Madame Charraud me convainc tout à fait de la nécessité d'agir. Je peine toutefois encore à cerner l'objet de notre concours et le résultat auquel nos travaux devront aboutir. Il faudrait donc préciser des objectifs que l'on pourrait se fixer à court terme.

Anne-Marie CHARRAUD

Tous les éléments concernant ce méta-cadre et nécessaires à la réflexion seront mis à la disposition du CNIS.

Le méta-cadre européen a été conçu pour permettre la reconnaissance des qualifications des personnes sur l'ensemble du territoire européen. La grande diversité des processus de formation et la grande hétérogénéité des systèmes de valeur et d'usage des certifications mis en œuvre dans les différents pays de l'Union ont conduit la Commission européenne à intervenir. Elle n'entend pas procéder à une

harmonisation. Il s'agit davantage de stimuler les pays afin qu'ils développent une « vraie » formation professionnelle effective. En effet, de nombreux pays en étaient encore privés au début de cette initiative, dans les années 2000.

Le processus de Copenhague, décidé en 2002, visait à engendrer la compétitivité de l'ensemble des pays de l'Union et cela passait par la qualification des citoyens de tous les pays européens. Pour identifier, développer cette compétitivité, il n'était pas possible de s'appuyer uniquement sur des formations académiques ni sur des signaux de qualification uniquement portés par les connaissances acquises en formation initiale. La Commission a donc, dans un premier temps, souhaité développer un dispositif de formation professionnelle en lien avec le monde du travail, similaire à la méthodologie retenue en France depuis les années 1940 et surtout 1970, alors que beaucoup d'autres pays n'avaient que des formations technologiques. Dans un second temps, il s'agit d'élaborer des supports d'information, de lisibilité, devant permettre aux personnes d'expliquer leurs compétences et les usages qu'il était possible d'en faire. C'est ainsi que des outils tels que les suppléments aux diplômes et les descriptions de certifications ont été conçus (Europass). Nous avons enfin poussé au développement de dispositifs d'orientation.

Mais il est bien vite apparu que les systèmes d'équivalence, voire de correspondance des différentes certifications nationales n'étaient pas viables. L'idée de transparence a alors été privilégiée : elle ne cherchait pas à décrire les appareils de formation mais à rendre compte des compétences acquises, développées et évaluées par les citoyens des différents pays. A partir d'une base qualitative commune, afin d'autoriser la communication, un cadre commun de référence pouvait en outre permettre de positionner des approches du concept de qualifications et faciliter la reconnaissance des certifications lorsque les citoyens étaient amenés à circuler d'un pays à l'autre. Conçu sur la base d'une hiérarchie en huit niveaux, ce cadre combine trois éléments de description : des connaissances, des savoir-faire et des « compétences » (définies ici en termes d'autonomie/responsabilité).

Il serait sans doute possible, au niveau français, de fonctionner à partir de trois nomenclatures. Néanmoins, une recommandation européenne demande, à l'horizon 2010, de mettre en place un dispositif national permettant de lire nos nomenclatures par rapport aux huit niveaux proposés par la Commission européenne. La méthodologie de transposition exigera un travail collectif avec les partenaires sociaux et aussi les statisticiens qui sont familiers des nomenclatures en question. De plus, dans un futur plus ou moins proche, le méta-cadre servira probablement de support à l'élaboration de statistiques européennes. Dès lors que tous les pays auront transposé leur propre système de certification dans la grille à huit niveaux, il deviendra un outil très intéressant pour les statisticiens.

Les partenaires sociaux, français comme européens, de même que l'ensemble des pays de l'Union européenne se sont inscrits dans un mouvement particulièrement actif. Certains, comme l'Italie ou l'Allemagne, envisagent ainsi une refonte totale de leur système actuel à partir de la structure du méta-cadre. Ce projet recouvre donc un enjeu social très important, puisqu'il s'agit de favoriser la lecture des qualifications d'un individu au niveau européen.

Claire BAZY MALAURIE

Nous sommes ici confrontés à une question complexe. Deux types de travaux paraissent envisageables. Il s'agirait, dans un premier temps, d'apporter un appui technique, neutre, pour construire une « table de passage ». Le cadre européen apparaît comme une matrice devant accueillir différents objets. D'autre part, le sujet recouvre des enjeux très forts de nature institutionnelle et sociale notamment.

Dès lors, je pense que nos travaux pourraient s'organiser à deux niveaux. Le premier serait un travail technique consistant à mettre à plat les questions qui se posent, à identifier éventuellement différentes solutions et à décrypter les enjeux. Un deuxième travail d'ordre davantage « politique » pourrait ensuite être mené. A l'évidence, à un moment donné, il va falloir engager une discussion pour faire émerger les solutions tout en veillant à ne pas fragiliser les subtils équilibres qui se sont établis. D'abord, je ne sais pas quelle sera l'appétence de nos services statistiques (Dares, Insee, Depp) pour entrer dans un système dont il ne verrait pas la lisibilité et ensuite le portage qui pourrait en être fait.

Pour rassurer les partenaires quant à la finalité de ce travail et à l'utilisation de ces nomenclatures, il pourrait être envisagé de présenter à l'inter-formation Statistiques sociales - qui se tiendra à l'automne - un projet de mandat portant sur la création d'un groupe de travail. Une telle démarche permettrait de s'assurer de l'accord de tous les acteurs qui sont partie prenante de ces discussions. Le mandat présenté devrait préciser l'objet du travail, l'objectif visé et proposer un calendrier. Ce report de quelques mois ne devrait pas empêcher les discussions de se poursuivre. Cette démarche présenterait l'avantage de fixer un cadre de travail dûment validé.

Philippe CUNEO

Il me semble que la proposition de madame la Présidente est raisonnable. Les différentes interventions faites au cours de la présente réunion ont bien démontré la grande complexité de la question. En effet, si les précautions à mettre en œuvre et les difficultés à anticiper paraissent nombreuses et clairement identifiées, les objectifs à atteindre restent plus vagues. Le processus proposé par Madame la Présidente garantirait, je pense, une bonne mobilisation des différents partenaires concernés (services statistiques, partenaires sociaux,...). Il convient désormais d'explicitier les objectifs, le calendrier et le cadre de travail. Une telle démarche me semble préférable à l'émission d'un avis général au contenu imprécis.

Brigitte BOUQUET

Il me paraît possible de formuler dès aujourd'hui une demande précise sur un objectif précis. Conformément à la recommandation européenne, il s'agit effectivement d'assurer la compatibilité du système existant avec le méta-cadre européen, en élaborant un système de passage conforme à la recommandation de l'Union européenne, datant de décembre 2007, qui a fixé un objectif à l'horizon 2010.

Nous avons deux objectifs. Le premier est de rendre à court terme notre système compréhensible par le CEC. Cet objectif a d'ores et déjà été formulé par écrit au CNIS. Or, il paraît tout à fait essentiel, sur ce point, de respecter les délais fixés. En revanche, je souscris totalement à la proposition de madame la Présidente pour ce qui est du deuxième objectif qui nécessite sans doute quelques clarifications et, de ce fait, pourrait être présenté devant l'inter-formation.

Je tiens néanmoins à insister sur l'urgence du premier objectif. Une date butoir nous est imposée. D'autres pays présentent d'ores et déjà, par rapport à la France, une avance importante.

Anne-Marie CHARRAUD

Tous les éléments nécessaires à la réflexion peuvent être dès maintenant communiqués, notamment concernant la problématique de la « table de passage ». La proposition de madame la Présidente me paraît tout à fait fondée concernant le second objectif.

Il convient de tout mettre en œuvre, et ce, dès aujourd'hui, afin d'atteindre le premier objectif dans les délais impartis. Par ailleurs, je rappelle qu'à partir du 1^{er} juillet 2008, la France assurera la Présidence de l'Union européenne. Le thème du cadre européen est un axe sur lequel notre pays va devoir se mettre en avant. Une réunion importante est d'ailleurs prévue à Bordeaux au mois de novembre. Celle-ci pourrait donner l'occasion de relancer, autour du cadre européen, toute la discussion sur l'idée d'enjeu social. Je me permets, moi aussi, d'insister sur l'urgence du sujet tout au moins en ce qui concerne la table de passage.

Claire BAZY MALAURIE

Il ne faut pas confondre la méthodologie, autrement dit la construction d'une table de passage, avec quelque chose qui pourrait être compris comme une remise à plat de la nomenclature de 1969, qui

procéderait d'une deuxième étape, consistant en une réflexion à conduire pour évaluer la nécessité de trouver une autre nomenclature. Ce débat est, d'une certaine manière, ouvert même si l'on sait que l'on risque, ce faisant, de remettre en cause la nomenclature de 1969.

Paul SANTELMANN, AFPA

La reconstruction d'une nomenclature française paraît tout à fait envisageable. En revanche, l'objet proposé par le méta-cadre devra permettre une évaluation des compétences ou des qualifications des personnes. Ce document aura donc des conséquences extrêmement lourdes qu'il convient de mesurer avec précaution avant d'engager sa rédaction. L'ensemble des acteurs participant au processus doivent soigneusement expliquer que l'usage d'une nomenclature débouche sur des applications concrètes. Tout système de certification sous-tend une approche évaluative des compétences, des savoirs des individus. Un éclairage sur l'orientation de ce projet devrait être apporté. Il touchera en effet de manière très concrète à la vie de nos concitoyens.

Anne-Marie CHARRAUD

Sur ce sujet, je rappelle que l'on est dans le principe de la subsidiarité. La Commission européenne n'imposera donc rien. Chaque pays conserve le choix de son approche, de sa manière de concevoir ses normes et nomenclatures. La problématique est de donner un support de lisibilité du système français existant. Il ne sera en rien question de le reconstruire. Certains pays ont choisi de le faire en s'appuyant sur le méta-cadre, mais tel n'est pas le choix de la France.

Il ne s'agit que de tenter de traduire le système existant pour en assurer la cohérence avec le méta-cadre. Il s'agit d'un simple travail de transposition. Nous devons, toutefois, pour y procéder, établir une méthodologie collective commune. Les nomenclatures sont les outils quotidiens des statisticiens et, c'est pourquoi, nous sollicitons leur concours afin de positionner avec précision et rigueur le niveau des différentes certifications françaises au sein de la grille européenne. Il n'est pas question, aujourd'hui, de concevoir d'autres modalités d'évaluation. Le travail ne consiste en rien à harmoniser ou à réviser le système actuellement en vigueur en France. Ce n'est pas le processus de Bologne, mais celui de Copenhague qui est ici en jeu.

Cécile BROUSSE, INSEE, Division Emploi

Suite à votre présentation du dossier, je ne parviens pas à saisir si l'objectif est de classer des individus ou des formations.

Anne-Marie CHARRAUD

Il s'agit de certifications, de diplômes.

Cécile BROUSSE

Au sein de nos enquêtes actuelles, je pense notamment à l'enquête PIACC de l'OCDE, le flou s'introduit. On ne comprend pas bien si l'on évalue le savoir au management des individus ou la formation suivie par les individus et les compétences qu'ils en ont retirées. Il faut clarifier ce point.

Par ailleurs, ce projet semble demander aux statisticiens de procéder à un arbitrage quasiment politique, ce qui ne relève en rien de leur rôle. Leur contribution pourrait plutôt consister à détailler davantage le cadre européen, en définissant d'éventuels sous-groupes, mais pour cela, il faudrait connaître la répartition des certifications dans la population. Nous disposons des éléments quantitatifs nécessaires à la

constitution de classes représentatives au niveau de la population française. Nous pourrions également distinguer les certifications des personnes jeunes et âgées. Mais, selon moi, il paraît peu probable que la division Emploi de l'INSEE s'engage dans un projet au contenu aussi politique.

Fabienne ROSENWALD

Le méta-cadre européen est appelé à s'imposer. Il paraît donc important de le prendre en amont et de s'engager dès maintenant dans ce travail qui comporte effectivement deux parties. Le premier travail d'élaboration d'une grille de passage devrait pouvoir être mené assez rapidement. J'estime que l'INSEE en tant que grand utilisateur de ce type d'outils devrait être associé. Le second travail demandera sans doute une consultation plus large. Il convient en outre de veiller à la bonne adaptabilité de nos nomenclatures. De plus, tous les statisticiens doivent maintenir une attitude de veille par rapport à ces évolutions et ne sauraient donc s'abstenir de participer à ces travaux.

La Commission s'étonnait récemment d'apprendre que les données communiquées au niveau européen n'étaient pas exploitées au niveau national. En effet, les incompatibilités de nomenclatures empêchent leur usage qui nécessiterait de fastidieuses explications. La construction de tables de passage revêt donc une importance toute particulière.

Christelle COLIN, DARES

Tout en comprenant l'intérêt de la démarche, je partage les inquiétudes exprimées par l'INSEE sur la nature de l'apport des statisticiens. Ce projet exige, en effet, selon moi, deux types de compétence : d'une part, une connaissance fine du contenu des certifications afin de pouvoir en proposer un positionnement idoine, d'autre part, la constitution purement statistique de groupes homogènes et représentatifs. Il paraît encore difficile d'articuler les deux aspects. En outre, le positionnement des niveaux du système français au sein du méta-cadre revêt une évidente dimension politique.

La démarche consistant à travailler en deux temps, telle que proposée plus tôt, me paraît donc tout à fait essentielle. Enfin, comme le soulignait Madame la Présidente, l'objet précis du travail demandé me paraît encore difficile à identifier.

Anne-Marie CHARRAUD

La CNCP peut apporter sa connaissance fine des certifications, du contenu des diplômes. Chacun est décrit par le certificateur lui-même au sein d'une base de données existant depuis 2002. Ces données sont disponibles sur le site Internet de la Commission, www.cncp.gouv.fr, qui comporte actuellement 5 000 descriptifs.

Paul SANTELMANN, AFPA

Selon les pays, les diplômes proposés sont plus ou moins spécialisés, plus ou moins polyvalents. La France a fait le choix de la spécialisation. A l'intérieur du système de certification et de validation français, il n'est donc pas possible de relier les diplômes spécialisés et les diplômes polyvalents. Le raisonnement proposé se fonde sur une évaluation en termes de niveaux, tandis que l'évaluation des personnes doit se fonder sur les notions de compétences et de périmètre d'employabilité. La vision présentée ici évacue complètement la réalité du monde. Vouloir établir des tables de passage entre les différents systèmes de certification nationaux en Europe tient de l'in vraisemblance.

Claire BAZY MALAURIE

Le pari que constitue la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) atteste de l'importance de rénover notre manière de raisonner. La France doit abandonner sa vision en termes de diplômes et de temps de formation académique. Ce projet est une occasion d'initier ce travail. Afin de répondre aux différentes inquiétudes, je propose que la Formation travaille en deux temps. Premièrement, elle pourrait passer directement à la formulation de l'avis sur le moyen terme sur ce sujet où elle reprendra l'idée de tenter de faire travailler ensemble des personnes capables de définir une méthodologie applicable. Le groupe de travail serait mis en place le plus rapidement possible. Nous pourrions ensuite nous donner rendez-vous lors de l'inter-formation sociale de l'automne 2008 sur la base des travaux qui auront pu être menés au sein du groupe de travail, de voir quelle méthodologie serait possible ou non, si ce n'est pas possible, quels sont les obstacles et de discuter de tous ces points.

5. Proposition d'avis

L'ensemble des projets d'avis présentés a été adopté et figure en annexe.

II. Programme 2009

1. Suivi des avis et exposé synthétique de l'avant-projet de programme 2009

Suivi des avis

Fabienne ROSENWALD

Le premier avis du Conseil portait sur les projets de suivi des parcours de formation et des acquis des élèves et étudiants. Il soulignait l'utilité, dans ce cadre, de l'identifiant unique élève-étudiant (INE). Au sein des deux Ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture, le système de données individuelles se généralise et un nombre croissant d'établissements y participe. 80 % des établissements publics du premier degré devraient y participer à la rentrée 2008. Dans le second degré, l'ensemble des établissements, y compris d'apprentissage, ont intégré ce système, signe d'un effort très important, de même qu'une part grandissante des écoles d'ingénieurs et de management. La base nationale des INE, opérationnelle depuis 2005, se généralise également.

Dans son second avis, le Conseil encourageait la refonte du système d'information sur le suivi des étudiants (SISE) : elle a bien été réalisée, et le nouveau système SISE sera opérationnel à la rentrée 2008.

Le troisième avis faisait apparaître la volonté du Conseil de suivre l'effort engagé pour mieux connaître les conditions d'insertion des sortants du système éducatif. Le portail étudiant devrait répondre à ce souhait, en diffusant des informations sur les conditions d'insertion des sortants.

Le quatrième avis portait sur les travaux d'évaluation des élèves. La DEPP poursuivra ses enquêtes annuelles d'évaluation des compétences des jeunes. Elle continuera, en outre, à suivre les compétences des jeunes de 17 ans évaluées lors des journées de préparation d'appel à la Défense (JPAD). En outre, elle a analysé et diffusé les résultats de l'enquête PISA, menée en 2006. Enfin, elle a récemment diffusé les résultats de l'enquête PIRLS sur les compétences en lecture des élèves de 4^{ème} année obligatoire d'école élémentaire.

Le cinquième avis demandait que la DEPP, l'INSEE et la DARES vérifient la pertinence de la nomenclature française des spécialités de formation. Un plan d'action a été mis en place avec des représentants de ces différentes institutions et se poursuivra.

Dans le sixième avis, le Conseil affirmait sa volonté de suivre avec attention les travaux liés à l'évaluation de l'impact des mesures de formation professionnelle sur l'insertion. La DARES avait programmé deux enquêtes de devenir sur ce sujet, portant sur les stagiaires et sur les bénéficiaires de contrats de professionnalisation. Il s'agissait, au départ, d'interroger des groupes témoins. Néanmoins, la difficulté à bâtir un protocole a entraîné l'abandon de ce projet.

Le septième avis, enfin, insistait sur l'intérêt du Conseil pour la réalisation de l'enquête sur le taux de satisfaction des élèves de l'enseignement agricole par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture : elle sera présentée au cours de la présente réunion pour avis d'opportunité. Depuis sa première présentation, cette enquête a été largement remaniée.

Présentation synthétique de l'avant-projet de programme 2009

L'avant-projet de programme 2009 constitue la première étape du programme de moyen terme 2009-2013. Il reprend donc l'ensemble des axes développés plus tôt et en particulier la construction d'un système d'information. La collecte de données individuelles dans le premier degré se heurtait, depuis 1999, à une grève des Directeurs d'écoles publiques, qui maintenait un voile sur l'enseignement élémentaire. Cette information est désormais en cours de reconstitution. Le système d'information mis en œuvre est partagé avec les collectivités, même s'il prévoit un droit d'accès à l'information différencié. Les Directeurs d'école bénéficient, grâce à ce système, d'un réel outil de pilotage de leur établissement et d'un outil de dialogue.

Par ailleurs, la totalité de l'enseignement du second degré est désormais en données individuelles de même que le secteur de l'apprentissage. Dans l'enseignement supérieur, l'extension du dispositif SISE sera poursuivie. Il intègre aujourd'hui, outre les Universités, les grands établissements et IUFM, 77 % des écoles d'ingénieurs et 70 % des écoles de commerce. Il couvrira très rapidement l'ensemble de ces écoles. Il offrira alors une bonne représentativité de l'enseignement supérieur français. La base identifiants élèves-étudiants continue à se développer. A terme, ce système permettra de suivre l'élève tout au long de sa scolarité indifféremment de son lieu de scolarisation. Ce dispositif apportera davantage de cohérence au suivi du parcours des jeunes, sachant que l'offre de formation peut varier sensiblement selon les régions. Le Ministère de l'Éducation nationale a besoin de savoir si le système d'ensemble permet une cohérence en termes de parcours des jeunes.

Les études d'impact ont été conduites en 2007 pour l'enseignement secondaire et sont en cours pour l'enseignement supérieur. Concernant le secondaire, différents scénarios sont envisagés : ils seront confrontés aux contraintes techniques et financières des ministères concernés. La difficulté ne porte pas sur le flux mais sur la reprise du stock d'élèves. Du côté de l'enseignement supérieur, les études se poursuivront avec les acteurs concernés.

Concernant les études de parcours, la DEPP va lancer un nouveau panel de bacheliers en 2009. Il permettra de suivre un parcours complet dans le cadre de la généralisation de la structure LMD. En matière d'insertion et de suivi des jeunes après leur sortie du système éducatif, la DEPP reconduira ses IVA et IPA en les rénovant. Elles seront présentées tout à l'heure pour avis d'opportunité. Un rapprochement des résultats de ces enquêtes avec les données sur les parcours scolaires des jeunes est envisagé. La DGER du Ministère de l'Agriculture s'interroge, pour sa part, sur la conduite d'une enquête expérimentale à 7 mois, similaire à celle du Ministère de l'Éducation nationale, et poursuit ses enquêtes de cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves, suivis 45 mois après sortie du système scolaire. En termes d'insertion et de suivi de l'insertion des jeunes, le CEREQ interrogera à nouveau, en 2009, les jeunes de la génération 2004, cinq années après leur sortie du système éducatif.

Des enquêtes seront également réalisées en réponse aux exigences des indicateurs de la LOLF : il s'agit de l'enquête « dispositif de suivi de l'évolution des faits de violence en milieu scolaire » du Ministère de l'Éducation nationale et de l'enquête sur les taux de satisfaction des usagers, menée par le Ministère de l'Agriculture. La DEPP mènera, en outre, une enquête sur la victimation en milieu scolaire, en collaboration avec l'Observatoire National de la Délinquance (OND). Elles vous seront présentées au cours de cette réunion pour avis d'opportunité.

S'agissant des systèmes d'information partagés avec les collectivités, nous avons déjà évoqué celui de l'enseignement du premier degré. L'enquête sur les moyens mis à disposition par les collectivités territoriales dans les établissements, testée en 2007, sera renouvelée après concertation avec des collectivités territoriales. La DARES, de son côté, étudiera la possibilité de régionaliser la collecte de la formation professionnelle des salariés, afin de mieux prendre en compte les établissements implantés dans différentes régions.

Dans le cadre de l'harmonisation statistique européenne, l'enquête emploi et, en particulier, son module formation fera l'objet d'une refonte partielle au cours de l'année 2009. Cela permettra de mesurer plus finement la formation en distinguant notamment les processus de formation formel et informel. L'harmonisation permettra ultérieurement la conduite d'études comparatives internationales. L'année 2009 verra également l'intégration au sein de l'enquête emploi d'un module *ad hoc* portant sur l'entrée dans la vie active des jeunes. Le CEREQ poursuivra, quant à lui, l'exploitation des enquêtes européennes CVTS et Formation continue 2006 en lien avec la DARES, la DEPP et l'INSEE. Un ouvrage sera d'ailleurs publié sur le sujet.

De manière générale, l'objectif est d'alléger la charge des répondants. Ainsi, beaucoup d'enquêtes deviennent des remontées administratives. Cela s'inscrit pleinement dans la réflexion sur l'amélioration de la qualité et des règles de la diffusion des enquêtes statistiques et va amener la DEPP à s'interroger sur le statut de ses enquêtes.

2. Proposition d'avis

L'ensemble des projets d'avis présentés a été adopté et figure en annexe.

III. Examen pour avis d'opportunité de projets d'enquêtes

1. Enquête nationale de victimation en milieu scolaire

Clotilde LIXI, DEPP

Les deux premières enquêtes examinées ce jour, l'enquête nationale de victimation en milieu scolaire et l'enquête « Dispositif de suivi de l'évolution des faits de violence en milieu scolaire », concernent toutes deux la violence en milieu scolaire et appellent donc un début de présentation commun.

Pourquoi mesurer la violence en milieu scolaire ? Le climat de l'établissement influence directement les résultats scolaires des élèves. Aussi est-il important d'en avoir une connaissance fine, afin de voir comment agir pour améliorer les résultats. De plus, la violence scolaire est souvent évoquée dans les médias et se prête à l'analyse émotionnelle des parents à laquelle il convient de pouvoir opposer une vérité quantifiée des phénomènes de violence. Ces enquêtes ont pour objectif d'alimenter la connaissance des pouvoirs publics et de contribuer à la définition d'une politique publique de long terme. Il s'agira de cerner l'étendue de la violence scolaire, sa nature ainsi que le contexte où elle a lieu. Il sera également important de croiser différentes sources d'informations, telles que des données administratives, mais aussi le ressenti des victimes. Différentes enquêtes, conduites en France comme à l'étranger notamment aux États-Unis, montrent que le suivi administratif de la violence reste jusqu'à cinq fois inférieur au niveau de violence réel même s'il en représente fidèlement les tendances. En conséquence, il a paru nécessaire d'avoir les deux sources d'information.

L'enquête victimation fait suite à la première préconisation du Conseil d'Orientation de l'Observatoire National de la Délinquance, datant de novembre 2007, qui proposait « *la mise en place d'une étude régulière portant sur la victimation en milieu scolaire* ». Un groupe de travail, présidé par Éric Debarbieux, spécialiste des enquêtes de victimation en milieu scolaire et membre du Conseil d'Orientation de l'OND, qui associe l'OND et le Ministère de l'Éducation nationale a alors été constitué.

L'enquête sera conduite, dans un premier temps, sur un échantillon d'élèves de collèges et de personnels de ces établissements, qu'il s'agisse du personnel administratif ou enseignant. L'enquête toucherait ainsi 18 000 élèves et 10 000 enseignants. Elle serait renouvelée tous les deux ans en alternance avec une enquête réalisée auprès des enfants de l'école primaire.

Le mode de passation de l'enquête reposerait sur une démarche directe auprès des établissements. Le questionnaire serait passé par des personnes extérieures aux établissements, afin de garantir la liberté de parole des élèves. Sa durée ne devrait pas excéder 45 minutes. Les données seront remontées de façon anonyme et aucune information ne sera disponible au niveau de l'établissement. Une extension académique est, toutefois, envisageable si elle s'appuie sur une demande et un financement local forts.

Le comité de pilotage de l'enquête a été établi à partir du groupe de travail composé de l'OND et du Ministère de l'Éducation nationale. Il a été élargi aux représentants des syndicats majoritaires de chefs d'établissement et à un membre du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance. Dans un second temps, il sera ouvert aux représentants de la Direction Générale de la police nationale et de la gendarmerie. En effet, les forces de l'ordre sont impliquées dans le combat contre la violence en milieu scolaire ou aux abords des établissements.

2. Enquête « Dispositif de suivi de l'évolution des faits de violence en milieu scolaire » (SIVIS)

Clotilde LIXI, DEPP

L'enquête SIVIS consiste en un dispositif statistique de suivi des faits de violence en milieu scolaire dont certains membres de cette Formation ont peut-être déjà entendu parler à travers l'enquête SIGNA. Cette dernière a connu un sort funeste après avoir donné lieu à la publication d'un palmarès « des établissements violents » dans le journal *Le Point*. SIGNA qui existait depuis 2002 se fondait sur un dispositif mis en place par le Ministère. Elle assurait la centralisation des faits de violence enregistrés dans tous les établissements. Après plusieurs années de résistance, ce fichier administratif a dû être rendu public, livré à des journalistes, qui en ont fait un mauvais usage. Bien naturellement, à l'issue de cet épisode malheureux, les chefs d'établissement ont refusé de répondre à l'enquête SIGNA.

Pendant l'année qui a suivi, un groupe de travail réunissant des syndicats de chefs d'établissement scolaire a été créé afin d'élaborer une nouvelle enquête : SIVIS. Son contenu a été défini avec un soin particulier. L'enquête permettra de remonter les faits (individuels, mais anonymes), le type d'auteurs et de victimes (un groupe, un élève, un personnel de l'établissement ou une personne extérieure), les circonstances de l'acte de violence et ses motivations (raciales, sexistes, etc.), ainsi que des informations sur les conséquences des faits de violence pour la ou les victimes (soins médicaux,...) et pour le ou les auteurs (conseil de discipline, dépôt de plainte...). Cette enquête remonte l'information telle qu'elle est recensée par le chef d'établissement. A la différence de l'enquête SIGNA, l'information est, cette fois-ci, recueillie auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements. Ainsi, elle apparaîtra sans doute moins digne d'intérêt aux yeux des journalistes. L'échantillon a été élaboré selon une stratification en fonction des types d'établissements (collèges, lycées professionnels, lycées généraux et technologiques) et de leur taille. Il compte environ 300 établissements de chaque type. L'enquête a été lancée en septembre 2007. Elle permet d'établir un bilan statistique quadrimestriel des faits de violence. Ces données sont complétées par un questionnaire trimestriel sur le climat de l'établissement et, entre autres, l'évolution du climat de violence.

L'enquête a d'ores et déjà été conduite sur un quadrimestre. Accessible sur l'intranet académique, elle a obtenu un taux de réponse de 80 %. Les premiers résultats se sont avérés très différents de ceux de l'enquête SIGNA. Le remaniement en profondeur du questionnaire ayant notamment permis d'homogénéiser les informations transmises par les établissements. Enfin, cette enquête permet de renseigner les indicateurs de la LOLF demandés par le Ministère sur la violence dans les établissements scolaires.

Philippe CUNEO

L'unité enquêtée est-elle l'établissement ou le fait ? C'est un élément important pour le secret statistique.

Clotilde LIXI, DEPP

Il s'agit de l'établissement. L'enquête cherche à évaluer la violence complète dans l'établissement.

Bernard SUJOBERT

Pour ce qui est de la première enquête, une concertation avec les représentants des associations de parents d'élèves est-elle envisagée ? En effet, ces acteurs présentent en général une grande sensibilité sur ce type de sujet.

Clotilde LIXI, DEPP

La première enquête, dite de « victimation en milieu scolaire », ne pourra pas être menée sans un rapprochement avec les associations de parents d'élèves, puisqu'elle concernera l'élève. Nous sommes conscients du fait qu'en questionnant l'enfant sur les actes de violence dont il a pu être victime, nous pouvons faire remonter des choses. Il faut donc que les parents soient complètement associés à cette démarche.

Le Conseil donne un avis d'opportunité favorable sur l'enquête nationale de victimation en milieu scolaire et sur l'enquête « Dispositif de suivi de l'évolution des faits de violence en milieu scolaire ».

3. Enquête « Panel des bacheliers 2008 »**Sylvie LEMAIRE, DEPP**

Cette enquête succède à deux précédents panels de bacheliers mis en place en 1996 et 2002. Depuis, le système universitaire a vu la généralisation du dispositif LMD et la mise en place de nouvelles procédures d'orientation. Il apparaissait donc nécessaire de mesurer l'impact de ces évolutions sur les choix d'orientation des bacheliers et sur la réussite des étudiants.

Les panels complètent les données issues des fichiers administratifs, dans le sens où ils permettent d'observer les parcours des bacheliers indépendamment de leur situation, qu'ils soient en formation ou non, que cette formation relève de l'enseignement supérieur ou non, qu'ils soient à l'étranger ou en France. Ils contribuent également à mettre en évidence les différents facteurs influant sur ces parcours. Les questionnaires renseignent chaque année sur la situation du jeune en matière de poursuite d'études et sur ses résultats. Des informations d'ordre plus qualitatif sont également recueillies, par exemple sur la manière dont le jeune a vécu son orientation ou dont il vit sa formation, ainsi que sur l'évolution de sa situation personnelle. Les panels de bacheliers intéressent donc un grand nombre d'acteurs du système éducatif. Ils permettent également de répondre à des demandes émanant d'organisations internationales, concernant notamment le taux de poursuite d'études et le taux d'accès à des certifications supérieures.

Le nouveau panel sera composé de 10 000 nouveaux bacheliers, scolarisés en 2007-2008 au sein d'un établissement scolaire de France métropolitaine. L'échantillon sera tiré du fichier national de résultats au baccalauréat. La collecte de l'information se fera, comme pour les précédents panels, par voie postale, avec relance téléphonique des non-répondants. Le questionnaire se présentera sur quatre pages, constituées d'une majorité de questions fermées, permettant un temps de remplissage très court, n'excédant pas sept minutes en cas d'interrogation téléphonique. Ces éléments contribuent largement aux excellents taux de réponse obtenus par cette enquête.

Le Conseil donne un avis d'opportunité favorable sur cette enquête.

4. Enquête sur l'insertion dans la vie active des lycéens (IVA) et dans la vie professionnelle des apprentis (IPA)

Pascale POLLET, DEPP

Nous demandons aujourd'hui un avis d'opportunité pour la reconduction de l'enquête telle qu'elle est menée actuellement. En effet, la rénovation du mode de collecte est encore à l'étude. Cette enquête doit permettre d'appréhender la situation des lycéens et apprentis sept mois après leur sortie du système éducatif.

Il s'agit de la seule enquête de cette nature, car elle permet de mesurer l'insertion très rapidement après la sortie du système éducatif, donnée indispensable au pilotage des formations au niveau régional dans le cadre de la constitution du plan régional des formations. Au niveau national, une enquête de ce type, mesurant l'insertion des jeunes moins d'un an après la sortie du système éducatif, est également très demandée, tant par le Ministère de l'Enseignement supérieur que par le Ministère de l'Agriculture. Elle répond ainsi à un réel besoin de pilotage du système éducatif.

La deuxième originalité de l'enquête est de mesurer de manière très fine l'insertion. Elle évite en effet les écueils des enquêtes génération et de l'enquête emploi, pour lesquelles les échantillons correspondant à certaines filières de formation sont inexistantes ou non significatifs. L'enquête IVA/IPA permet d'avoir des échantillons représentatifs. Elle vise même l'exhaustivité, en théorie tout du moins. Elle s'avère donc complémentaire aux deux autres sources d'information existantes de par l'horizon de l'insertion et le champ couvert puisque, en théorie, tous les jeunes lycéens et apprentis sortants sont enquêtés.

Le dispositif actuel repose sur de nombreux niveaux de collecte. Le questionnaire adressé par voie postale comporte quatre pages. L'unité enquêtée est le jeune à qui les établissements vont eux-mêmes envoyer le questionnaire après l'avoir repéré comme sortant. Les lycées saisissent les questionnaires grâce à une application Internet. Les Centres de Formation d'Apprentis envoient les questionnaires papier aux services statistiques académiques pour saisie. Après repérage des non-répondants à la première interrogation, il est procédé à des relances téléphoniques ou postales. Enfin, le fichier global est consolidé à la DEPP.

Pour l'heure, dans un souci de réduction de coûts, la collecte engagée par le Ministère ne couvre que la moitié des formations. La part des formations restantes pourra être enquêtée au niveau régional. La moitié des régions souhaitant avoir une couverture de l'ensemble des formations professionnelles. Au final, le taux de réponse est très variable d'une région à l'autre selon leur implication : il évolue de 50 % à 85 %, voire 90 %.

Si le dispositif actuel fonctionne, il reste, par certains aspects, insatisfaisant puisque le champ de même que le taux de réponse diffère selon les régions. Il permet néanmoins une répartition implicite du coût entre les différents acteurs intéressés, comme les frais de renvoi du questionnaire des jeunes aux établissements : est-ce le rectorat, le lycée, les familles qui financent ?

L'objet de la demande actuelle est de reconduire ce dispositif pour environ deux ans. Pour l'avenir, l'idée est de réaliser l'enquête par téléphone. Le questionnaire s'y prête bien, puisqu'il ne fait que quatre pages, pouvant être remplies en sept à huit minutes, comme l'ont montré les relances téléphoniques déjà opérées. Cette collecte téléphonique permettrait également d'améliorer la qualité des résultats, les jeunes étant très réceptifs à la communication par téléphone. De plus, le circuit serait simplifié puisque les envois des questionnaires papier du Ministère aux rectorats, des rectorats aux établissements et de ces derniers vers les jeunes ne seraient plus nécessaires. L'inconvénient tient au caractère plus apparent du partage financier à organiser, ce qui pourrait poser problème. Enfin, le problème de l'engagement des régions demeurera car le Ministère ne s'engagera à financer qu'une partie de la collecte. Si les régions veulent une couverture complète des formations, elles devront apporter un complément. Il faudra voir quel sera le niveau d'engagement du Ministère pour maintenir l'exhaustivité de l'enquête sur l'ensemble des

formations. Monsieur Xavier Darcos, Ministre de l'Éducation, nous a saisi, au mois de décembre 2007, d'une demande d'étude sur l'employabilité des filières professionnelles. Il se trouve que l'enquête IVA/IPA permet d'y répondre. Nous pouvons donc espérer un renforcement du soutien financier du Ministère.

Claire BAZY MALAURIE

Pourriez-vous préciser le champ de l'enquête ?

Pascale POLLET, DEPP

Elle concerne les lycéens professionnels et les apprentis. Ceux-ci sont, pour leur part, enquêtés chaque année sur l'ensemble des formations suivies. En revanche, par souci d'économie, pour les lycéens, le nombre de formations étudiées au niveau national chaque année a été réduit : nous en enquêtons la moitié une année donnée et l'autre moitié l'année suivante. Toutefois, l'ensemble des formations est bien étudié tous les deux ans. Ce protocole ne correspond cependant pas aux besoins de régions qui complètent cet échantillon en enquêtant toutes les formations et en faisant des relances téléphoniques. En fonction de l'intérêt qu'ont les rectorats et les conseils régionaux pour la question, nous pouvons donc avoir des enquêtes de très bonne qualité, comme à Strasbourg et en Île-de-France, ou de mauvaise qualité dans des régions notamment dans le sud de la France qui se sentent peu concernées par la question.

Michel BOISSONNAT, Observatoire des Métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration

La réunion des observatoires de branches a récemment évoqué ces enquêtes. Elles constituent une source d'informations importante et unique sur la transition entre la formation initiale et la vie active. La situation actuelle n'apparaît pas entièrement satisfaisante : elle n'autorise en effet aucune analyse par branche. Si ce type d'étude reste peu utilisé, les branches en sont pourtant fortement demandeuses.

Les branches, et leurs observatoires, souhaiteraient faire l'objet d'une attention plus soutenue et même systématique de la part des producteurs d'informations, notamment dans le cadre de ces enquêtes. Elles sont souvent interpellées dans le cadre de contrats d'objectifs régionaux, par les rectorats ou les Conseils Régionaux sans qu'elles aient pour autant accès aux informations sur l'insertion pour les métiers pouvant les intéresser afin d'émettre un avis sur l'aptitude des formations à permettre l'insertion des jeunes dans les métiers auxquels ils espèrent se préparer.

L'intérêt des branches professionnelles constitue le pendant de la régionalisation pour le développement de ces études liées à l'insertion. La branche du secteur hôtelier est quant à elle prête à examiner un soutien financier afin d'obtenir des informations plus systématiques sur les sortants des formations qui l'intéressent, notamment dans les catégories 221 et 334 de la nomenclature des formations.

Fabienne ROSENWALD

Il paraît tout à fait possible d'associer les branches professionnelles dans le cadre d'une instance de concertation. Cette enquête constitue un outil partagé n'intéressant pas seulement le Ministère, mais aussi les Régions.

Michel BOISSONNAT

Cette enquête revient quasiment systématiquement au sein des contrats d'objectifs.

Paul SANTELMANN, AFPA

Un certain nombre d'exploitations de l'enquête IVA/IPA font apparaître année après année un décalage entre les spécialités suivies par les lycéens voir les apprentis et les emplois qu'ils tiennent au final. Ce type d'analyse paraît, dans un premier temps, desservir l'Éducation nationale, laissant penser que son système ne parviendrait pas à assurer de correspondance entre les diplômes préparés, les qualifications obtenues et les emplois tenus.

Aussi, il conviendrait peut-être, au sein du questionnaire, d'appréhender plus précisément le ressenti des jeunes sur l'utilisation de leurs compétences ou de leur savoir. En effet, même sur des métiers relativement éloignés du domaine d'activité de leurs diplômes, certains mobilisent néanmoins des savoirs acquis au cours de leur formation. Cet élément, introduit dans les questionnaires « Insertion des stagiaires AFPA », nous a conduit à pondérer la logique de décalage que révèlent les exploitations de l'enquête IVA/IPA.

Fabienne ROSENWALD

Il s'agit ici d'une enquête menée sept mois après la sortie du système éducatif. Les travaux du CEREQ répondraient mieux à votre remarque. Ceux-ci montrent qu'il convient d'appréhender globalement le cadre d'un parcours d'insertion. Les jeunes prennent parfois un premier emploi qui ne correspond pas à leur formation. Mais les choses peuvent changer au bout de 2 à 3 ans. 7 mois après la sortie du système éducatif ne fournit pas le recul nécessaire pour cerner correctement un parcours. Mais on peut réfléchir à l'introduction de ce type de questions.

Michel BOISSONNAT

Ce décalage entre l'emploi correspondant à la formation et l'emploi occupé est apparu dans de nombreux travaux. Pour notre part, nous avons étudié, non seulement les jeunes préparant une formation de cuisinier afin de voir s'ils étaient effectivement devenus cuisiniers, mais également ceux ayant répondu qu'ils étaient cuisiniers afin de voir quel parcours de formation ils avaient suivi, ce qui n'est pas le moins intéressant puisqu'on retombe sur le cadre européen.

Pascale POLLET, DEPP

L'enquête actuelle contient d'ores et déjà les matériaux nécessaires pour renseigner le sujet de l'adéquation entre la formation et l'emploi occupé. Toutefois, les questions portant sur l'emploi occupé restent moins développées, et ne disposent pas encore d'un codage satisfaisant. L'exploitation de ce thème reste donc à développer.

Le Conseil donne un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

5. Enquête sur le taux de satisfaction des usagers de l'enseignement agricole**Véronique PEREZ, DGER**

Les deux enquêtes sur le taux de satisfaction des usagers et stagiaires à l'étranger de l'enseignement agricole ont été présentées au CNIS en 2007, qui avait alors émis des réserves. Elles ont été réalisées la même année à titre expérimental. Leur objectif est de remplir les indicateurs de la LOLF.

La première enquête, portant sur le taux de satisfaction des usagers de l'enseignement agricole, a été menée en 2007 auprès de l'ensemble des établissements, des élèves et de leurs familles, de l'enseignement agricole public. La seconde enquête, sur le taux de satisfaction des stagiaires à l'étranger

de l'enseignement agricole, a été réalisée auprès des élèves des lycées publics ayant réalisé un stage hors de France. Ces expérimentations ont permis l'identification de pistes d'amélioration méthodologiques qui pourraient être mises en œuvre en 2008.

Jérôme LERBOURG, DGER

L'enquête sur le taux de satisfaction des usagers de l'enseignement agricole traite de six thématiques : la qualité de l'accueil avant et au début de la formation, la qualité de l'information sur les orientations et les débouchés, le projet de l'élève, la qualité de la formation, la qualité de vie dans l'établissement et, enfin, la qualité du suivi administratif et financier. C'est un groupe de travail constitué de personnels de la DGER, de directeurs d'établissements et de membres de l'inspection qui s'est penché sur ces questions.

Initiée en 2007, l'enquête a été ouverte à l'ensemble des établissements publics. Le taux de participation des lycées s'est élevé à 85,6 %. Il convient toutefois de relativiser ce chiffre, un établissement sur 2 n'ayant pas transmis un nombre significatif de réponses. Pour les usagers, 18,7 % des élèves et 12,6 % des parents ont répondu. La population initiale de l'enquête comporte 215 lycées, 65 155 élèves et, potentiellement, autant de parents.

Les réserves émises l'an passé portaient principalement sur le risque de doublons. Les personnes pouvaient effectivement répondre plusieurs fois à cette enquête, proposée par Internet via SPHINX, car il n'y avait aucune identification prévue des répondants. Cette possibilité laissait craindre un biais par la surreprésentation des établissements forts. A l'issue de l'expérimentation, les réponses se caractérisaient pourtant par une représentativité satisfaisante des populations initiales et des tailles d'établissements. Désormais, afin de parer à tout risque de doublons, un code d'identification unique sera attribué à chaque personne enquêtée.

Cette année, un échantillonnage par grappe stratifié à deux niveaux sera réalisé en s'inspirant de la méthodologie de l'enquête PISA, consistant à constituer des groupes représentatifs d'établissements. Les variables retenues pour ce faire seront le type d'établissement, l'origine de la commune où l'établissement est implanté (selon la nomenclature INSEE : commune urbaine ou rurale) et la taille de l'établissement (petit, moyen, grand).

6. Enquête sur le taux de satisfaction des stagiaires à l'étranger de l'enseignement agricole

Jérôme LERBOURG, DGER

Pour cette seconde enquête, l'outil utilisé sera identique : il s'agit de l'outil SPHINX. Des codes d'identification seront également délivrés afin de parer au risque de doublons. La population concernée rassemble les étudiants de BTSA ayant effectué un stage à l'étranger. Les thématiques envisagées pour les questions portent sur la préparation du stage, l'accueil et l'insertion sur le lieu de stage, les conditions matérielles et financières, le suivi et l'encadrement sur le lieu de stage, l'adéquation entre la nature du stage et la formation, la valorisation du stage au retour, les acquis humains et culturels du stage. Cette enquête ne soulève aucune difficulté d'échantillonnage : elle vise en effet l'exhaustivité de la population concernée.

Claire BAZY MALAURIE

Le taux de réponse des élèves apparaît très faible. Comment l'expliquez-vous ?

Jérôme LERBOURG, DGER

Ce faible taux de réponse, 18,7 % pour la première enquête, a motivé le recours à l'échantillonnage pour la future enquête. Pour autant, sur l'enquête 2007, ce taux représente 12 182 élèves, pour un total de 20 416 réponses.

Philippe CUNEO

Je tiens à saluer le travail effectué depuis un an ainsi que les importantes améliorations apportées à la méthodologie.

Le Conseil donne un avis d'opportunité favorable sur ces deux enquêtes.

Conclusion

Claire BAZY MALAURIE

Je tiens à remercier l'ensemble des intervenants pour la clarté de leurs interventions. Elle a largement contribué à la qualité des débats et à la progression de la réflexion. Les travaux menés sur le moyen terme me paraissent très riches. Ils devraient nous permettre d'avoir des débats intéressants dans les années à venir. Merci à tous de votre participation.

La séance est levée à 13 heures 10.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES et PRESENTES EN SEANCE

- DOCUMENTS PRÉPARATOIRES :

- Avis général sur les programmes statistiques 2008
- Avant projet de programme statistique à moyen terme 2009-2013
- Avant projet de programme statistique 2009
- Fiches descriptives d'enquêtes présentées pour avis d'opportunité

- DOCUMENTS PRÉSENTÉS EN SÉANCE :

- Diaporama Education, formation Bilan du programme à moyen terme 2004-2008

Tous les documents de la formation sont disponibles sur le site : <http://www.cnis.fr>, à la rubrique Agenda, Formation « Education formation» réunion du 11 avril 2008.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur l'insertion dans la vie active des lycéens (IVA) et dans la vie professionnelle 32 des apprentis (IPA) - DEPP	32
Enquête « panel des bacheliers 2008 » - DEPP	33
Enquête « dispositif de suivi de l'évolution des faits de violence en milieu scolaire » - DEPP	34
Enquête nationale de victimation en milieu scolaire - DEPP	35
Enquête sur le taux de satisfaction des stagiaires à l'étranger de l'enseignement agricole - DGER	36
Enquête sur le taux de satisfaction des usagers de l'enseignement agricole - DGER	37

Paris, le 21 mai 2008 - N° 144/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur l'insertion dans la vie active des lycéens et dans la vie professionnelle des apprentis

Programme : 2009, 2010 et 2011

Émetteur : SDES (Sous-direction des Études statistiques) du Ministère de l'Éducation nationale

Au cours de sa réunion du 11 avril 2008, la formation Éducation, formation a examiné le projet d'enquête sur l'insertion dans la vie active des lycéens (IVA) et dans la vie professionnelle des apprentis (IPA).

L'enquête a pour objectif de rendre compte du devenir des lycéens et des apprentis sept mois après leur sortie du système éducatif ; d'analyser leur situation professionnelle, la qualité des emplois qu'ils occupent en fonction des diplômes obtenus et des spécialités de formation suivies ; de fournir des informations aux rectorats comme aux régions et aux partenaires sociaux pour négocier le schéma régional des formations ; enfin de permettre aux élèves et à leurs parents de disposer, pour leurs choix d'orientation, d'informations nécessaires sur les débouchés.

Parmi les thèmes abordés on peut citer la dernière classe fréquentée (niveau et spécialité de formation suivie), les diplômes obtenus, les caractéristiques des élèves (sexe, âge), leur situation au 1er février de l'année qui suit leur abandon présumé du système éducatif et, pour ceux qui ont trouvé un emploi, les caractéristiques de cet emploi (statut, intitulé, fonction principale exercée, catégorie socioprofessionnelle dont il relève, durée du travail, salaire, taille et secteur d'activité de l'entreprise), les démarches qui ont permis de l'obtenir et l'opinion que l'élève ou l'apprenti a de la formation suivie, y compris des stages en entreprise.

L'enquête a lieu au premier trimestre de chaque année auprès des lycéens de France métropolitaine et des DOM présumés sortants d'une année terminale de formation de la moitié des spécialités, chaque spécialité étant ainsi enquêtée une année sur deux. Environ 260 000 lycéens sont enquêtés par an. L'enquête aura également lieu auprès de tous les apprentis (hors Guyane) présumés sortants du système éducatif, soit environ 150 000. La collecte sera réalisée par courrier, avec une durée de questionnement de cinq à vingt minutes.

Cette enquête a fait l'objet d'une refonte totale du questionnaire et de l'organisation de sa gestion en 2002, sous la direction d'un comité de pilotage comprenant chefs d'établissement, directeurs de CFA et parents d'élèves. Une rénovation qui concernerait avant tout l'organisation de l'enquête et notamment son mode de collecte est à l'ordre du jour. Certaines questions pourraient être modifiées dans le souci d'une meilleure coordination avec les partenaires. Pour lancer la réflexion, un groupe de travail composé des responsables d'enquête de six services statistiques académiques et de trois responsables DEPP de l'enquête a été créé au début de l'année 2007. À ce jour, le groupe s'est réuni deux fois.

Les résultats de l'enquête sont publiés dans les Notes d'information, dans les publications annuelles Repères et références statistiques (RERS) et Géographie de l'école.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 21 mai 2008 - N° 145/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Panel de bacheliers 2008 »

Programme : 2009 et suivantes

Émetteur : SDES (Sous-direction des Études statistiques) du Ministère de l'Éducation nationale

Au cours de sa réunion du 11 avril 2008, la formation Éducation, formation a examiné le projet d'enquête « Panel de bacheliers 2008 ».

L'enquête fait suite aux panels de bacheliers initiés en 1996 et 2002. Son objectif est d'observer les parcours des bacheliers, quelle que soit leur situation, et de mettre en évidence les différents facteurs susceptibles d'influer sur ces parcours. L'opération permettra de mesurer les évolutions récentes intervenues dans l'enseignement supérieur, depuis la mise en place de nouvelles procédures d'orientation et la généralisation du cursus LMD (licence-master-doctorat).

Parmi les thèmes abordés, on peut citer la situation du jeune en matière de poursuite d'études, le déroulement de son orientation après le baccalauréat, ses résultats, son degré de satisfaction à l'égard des études suivies, les difficultés rencontrées, ses projets universitaires et professionnels, les stages réalisés, et l'évolution de sa situation personnelle.

L'enquête aura lieu chaque année entre la dernière semaine de mars et la fin du mois de juillet, jusqu'à l'interruption des études ou l'accès à un diplôme de niveau master, soit une période maximum de huit à dix années. Elle concernera l'ensemble des bacheliers scolarisés en 2007-2008 en terminale en France métropolitaine, y compris s'ils partent poursuivre leurs études à l'étranger. Un échantillon d'environ 10 000 nouveaux bacheliers sera tiré dans le fichier national des résultats au baccalauréat 2008.

La collecte de l'information se fera par voie postale, avec une relance téléphonique des non-répondants. L'appariement avec les fichiers Scolarité ou Sise permettra de compléter les informations recueillies sur les étudiants lorsque ceux-ci sont inscrits dans un établissement couvert par ces systèmes d'information individuelle. Le remplissage du questionnaire papier prendra au maximum 10 minutes. Le questionnement oral durera 6 à 8 minutes.

Le comité de pilotage comprend des représentants de la DEPP et d'autres instances du ministère de l'éducation nationale (Inspections générales, direction générale de l'enseignement supérieur), l'AMUE (Agence de mutualisation des universités et établissements), le CEREQ, l'Observatoire de la vie étudiante, et des laboratoires universitaires travaillant sur ces questions.

Les premiers résultats de l'enquête seront publiés au premier trimestre 2010 dans les supports éditoriaux de la DEPP. Des résultats seront également publiés dans les supports de l'INSEE. Un retour d'information à l'enquête sur les résultats de l'année précédente sera joint chaque année au questionnaire.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 21 mai 2008 - N° 143/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Dispositif statistique de suivi de l'évolution des faits de violence en milieu scolaire (SIVIS)

Programme : 2009 et suivantes

Émetteur : DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) du Ministère de l'Éducation nationale

Au cours de sa réunion du 11 avril 2008, la formation Éducation, formation a examiné le projet du dispositif statistique de suivi de l'évolution des faits de violence en milieu scolaire (SIVIS).

L'enquête a pour objectif de mesurer la violence qui existe à l'intérieur des établissements en recensant les faits de violence les plus graves. Elle répond à une demande ministérielle.

Parmi les thèmes abordés on peut citer les caractéristiques de la violence en milieu scolaire, en termes d'actes, de types d'auteurs et de victimes, de lieux, de suites données aux incidents et l'évolution du climat au sein des établissements.

L'enquête aura lieu chaque trimestre (trois trimestres par an) auprès d'un échantillon d'établissements publics et privés des premier et second degrés de France métropolitaine et des DOM. Environ 8 700 établissements publics (1 000 du second degré et 7 700 écoles) et 1 250 établissements privés (450 du second degré et 800 écoles) seront interrogés. Le questionnaire qui est mis à disposition sur le réseau Intranet académique comprend un relevé des actes de violence au fil des jours et un questionnement trimestriel sur l'évolution du climat au sein des établissements. L'établissement renseigne les incidents en continu entre septembre et mi-juillet. Il répond en décembre, mars et juin au questionnaire sur le climat. Le temps de réponse est de 3 mn par incident (avec un maximum de 25 incidents enregistrés par établissement au cours du premier trimestre 2007-2008). Pour le questionnaire sur le climat de l'établissement (uniquement pour le second degré), le temps de réponse est évalué à 10 mn. Des extensions académiques pourront être réalisées, à la demande des recteurs.

Le dispositif a été mis en place en concertation avec le secrétariat général du ministère de l'Éducation nationale, la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et les organisations représentatives des chefs d'établissement. Il fait l'objet d'un suivi par le comité interministériel de lutte contre la délinquance.

Les résultats seront analysés trimestriellement. Des résultats en terme de moyennes nationales, au niveau de croisement le plus fin possible, seront disponibles sur l'application Intranet académique.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 21 mai 2008 - N° 142/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête nationale de victimation en milieu scolaire

Programme : 2010 et suivantes

Émetteur : DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) du Ministère de l'Éducation nationale

Au cours de sa réunion du 11 avril 2008, la formation Éducation, formation a examiné le projet d'enquête nationale de victimation en milieu scolaire.

L'enquête a pour objectif de mesurer la prévalence ainsi que les conséquences de toute nature des faits de violences subis par les élèves et le personnel dans le cadre scolaire (dans l'établissement scolaire, aux abords de celui-ci et lors de tout déplacement en rapport avec la vie scolaire). Elle répond à une demande du conseil d'orientation de l'OND.

Parmi les thèmes abordés on peut citer la victimation personnelle (par les élèves, les adultes ou les personnes extérieures à l'établissement), le « climat » scolaire (sentiment d'insécurité à l'école et autour de l'école), les conséquences des victimations subies et leur éventuel traitement par les institutions.

L'enquête aura lieu tous les deux ans en mars à partir de l'année 2010 auprès des élèves et personnels de collèges de France métropolitaine. 15 000 à 20 000 élèves seront tirés dans un échantillon de 300 établissements stratifié selon la taille et la zone d'implantation. Il s'agit d'une enquête par questionnaire papier à remplir par les enquêtés et dépouillé par lecture optique. Les données de contexte sur le niveau et l'établissement fréquentés par les enquêtés seront récupérées par appariement avec des fichiers administratifs. Le temps de réponse maximal est estimé à 45 minutes.

Un comité de pilotage comprend des membres de l'OND, du ministère de l'Éducation nationale et de l'observatoire international de la violence à l'école. Le comité de concertation comprendra, outre les membres du comité de pilotage, des représentants de l'Inspection générale, de syndicat des chefs d'établissements, de représentants de parents d'élèves et du comité interministériel de prévention de la

délinquance. A ce comité seront également associés un représentant du ministère de la Justice, de la Direction générale de la police nationale, de la Direction générale de la Gendarmerie nationale et de la Préfecture de Police de Paris. Les membres du comité scientifique de l'Observatoire International de la Violence à l'École seront consultants pour cette enquête.

Les premiers résultats de l'enquête seront publiés dans les supports de la DEPP et dans le rapport annuel de l'OND. Le fichier sera ensuite mis à disposition de l'observatoire international de la violence à l'école à travers une convention d'étude.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 21 mai 2008 - N° 140/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur le taux de satisfaction des stagiaires à l'étranger de l'enseignement agricole

Programme : 2008 et suivantes

Émetteur : Direction Générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du Ministère de l'agriculture et de la pêche

Au cours de sa réunion du 11 avril 2008, la formation Éducation, formation a examiné le projet d'enquête sur le taux de satisfaction des stagiaires à l'étranger de l'enseignement agricole.

L'enquête a pour objectif de mesurer le taux de satisfaction des élèves et étudiants de l'enseignement agricole ayant effectué un stage à l'étranger qui constitue un indicateur de la LOLF. Elle répond à une demande du ministère de l'agriculture.

Parmi les thèmes abordés on peut citer la préparation du stage, l'accueil et l'insertion sur le lieu de stage, les conditions matérielles et financières, le suivi et l'encadrement sur le lieu de stage, l'adéquation entre la nature du stage et la formation, la valorisation du stage au retour, les acquis humains du stage et les acquis culturels du stage.

L'enquête aura lieu chaque année au deuxième trimestre de l'année civile auprès de tous les élèves et étudiants des lycées publics agricoles de France métropolitaine qui ont effectué un stage à l'étranger. La collecte des réponses sera effectuée à travers l'outil dématérialisé SPHINX. Le remplissage du questionnaire prendra environ 4 minutes.

Le comité de pilotage comprend des représentants de la DGER, de l'inspection de l'enseignement agricole (spécialité vie scolaire) et des lycées.

Les réponses à l'enquête seront exploitées par la DGER. Les résultats établis sous la forme de valeurs nationales, seront communiqués au Parlement et à la Cour des Comptes, via la documentation préparée pour les Lois de Finances, ainsi qu'aux Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt, autorité académique pour l'enseignement agricole, chargées de relayer les résultats auprès des chefs d'établissements des lycées agricoles publics de leur région.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 21 mai 2008 - N° 141/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur le taux de satisfaction des usagers de l'enseignement agricole

Programme : 2008 et suivantes

Émetteur : Direction Générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du Ministère de l'agriculture et de la pêche

Au cours de sa réunion du 11 avril 2008, la formation Éducation, formation a examiné le projet d'enquête sur le taux de satisfaction des usagers de l'enseignement agricole.

L'enquête a pour objectif de mesurer le taux de satisfaction des usagers de l'enseignement agricole public qui constitue un indicateur de la LOLF. Elle répond à une demande du ministère de l'agriculture.

Parmi les thèmes abordés on peut citer la qualité de l'accueil avant et au début de la formation, la qualité de l'information (sur les orientations, les débouchés...), la prise en compte du projet de l'élève, la qualité de la formation, la qualité de la vie dans l'établissement, la qualité du suivi administratif et financier.

L'enquête aura lieu chaque année au deuxième trimestre de l'année civile auprès des élèves et parents d'élèves des établissements techniques publics agricoles de France métropolitaine et des DOM et COM. Un échantillon d'usagers sera constitué au sein d'établissements représentatifs de la population de manière à obtenir au moins 2000 réponses d'usagers. La collecte des réponses sera effectuée à travers l'outil dématérialisé SPHINX. Le remplissage du questionnaire prendra environ 4 minutes.

Le comité de pilotage comprend des représentants de la DGER, de l'inspection de l'enseignement agricole (spécialité vie scolaire) et des lycées.

Les réponses à l'enquête seront exploitées par la DGER. Les résultats établis sous la forme de valeurs nationales, seront communiqués au Parlement et à la Cour des Comptes, via la documentation préparée pour les Lois de Finances, ainsi qu'aux Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt, autorité académique pour l'enseignement agricole, chargées de relayer les résultats auprès des chefs d'établissements des lycées agricoles publics de leur région.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.